

la Vie Ouvrière

REVUE BI-MENSUELLE

Paraissant le 5 et le 20

SOMMAIRE

L'escroquerie des retraites ouvrières.....	A. MERRHEIM.
L'état de siège à Buenos-Aires.....	James GUILLAUME.
Une visite à Elslander.....	Albert THIERRY.
Les domestiques agricoles de l'Allier.....	A. DUMONT.
La Grève des Boutonniers de l'Oise (<i>suite et fin</i>)	J.-B. PLATEL.

A TRAVERS LES REVUES

A propos de la "Lettre des Evêques" (Jean PICTON).

A TRAVERS LES LIVRES

Les idées modernes sur les enfants, par Alfred BINET (R. LAFONTAINE). — Les préjugés économiques, par Yves GUYOT (H. LANTZ). — Les grèves des postes de 1909 et le droit public, par Louis ROLLAND (HARMEL).

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

42, Rue Dauphine, 42

PARIS (VI^e)

LA VIE OUVRIÈRE

Revue bi-mensuelle paraissant le 5 et le 20

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

FRANCE, ALGÉRIE & TUNISIE		EXTÉRIEUR	
TROIS MOIS.....	2 fr. 50	TROIS MOIS.....	3 fr.
SIX MOIS.....	5 fr. »	SIX MOIS.....	6 fr.
UN AN.....	10 fr. »	UN AN.....	12 fr.

PRIX DU NUMÉRO : France : 0 fr. 50. — Extérieur : 0 fr. 60.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Adresser toute la correspondance relative à la Rédaction et à l'Administration à PIERRE MONATTE, 42, rue Dauphine, Paris-VI^e.

En route pour l'année 1910!

Nous partons, alertes et joyeux. Le bout de chemin déjà fait nous a dérouillé les jambes ; il nous a, aussi, mis de la confiance et de la chaleur plein le cœur.

On nous avait tant dit que nous nous casserions les pattes aux premiers kilomètres — les kilomètres en l'occurrence c'étaient les mois — que notre belle confiance s'était laissée entamer par le ver rongeur du doute. Serait-il possible que nous échouions ? Nous ne le voulions pas croire et quand cette idée nous venait, nous nous raidissions.

Nous avons raison de nous raidir, plus raison même que nous ne pensions.

Le premier résultat de trois mois de travail, nous l'avons annoncé : 550 abonnés. Le deuxième résultat, c'est la possibilité où nous sommes d'envoyer ce numéro à deux mille adresses de personnes désignées comme susceptibles de s'abonner. Nous avons demandé mille adresses ; nous en avons reçu près de deux mille. Nous avons reçu de longues listes et nous en avons reçu de courtes. Des abonnés sur qui nous ne comptions pas — amis inconnus — nous ont envoyé des listes, tandis que d'autres sur qui nous comptions, d'autres à qui nous avons écrit exprès pour leur en demander, ne nous ont rien envoyé, ou ne nous ont pas répondu. Avons-nous le droit de penser que, dans cette occasion, nous avons éprouvé la force de certaines amitiés d'idées ? Nous ne sommes pas loin de le croire.

Quoi qu'il en soit, le chiffre que nous nous étions fixé a

UN EMPRUNT A JET CONTINU

L'Escroquerie des Retraites ouvrières

C'est en 1891 que la loi sur les retraites vit le jour de la discussion au Parlement. En ce temps-là on estimait que les retraites devaient être prélevées sur le budget. Le 11 février 1893, M. Guieysse, rapporteur, se prononçait contre ce principe. Son adoption, disait-il, « serait un coup funeste à l'épargne et à l'initiative individuelle ». L'année suivante, il déclarait que si l'on pouvait admettre que l'Etat supporte, *seul*, les charges des lois d'assistance, il n'en était pas de même pour les retraites ouvrières. A son avis : « ... le sacrifice demandé aux travailleurs était nécessaire pour la réussite de la loi ».

Pendant six ans, les projets de retraites sommeilèrent dans les commissions parlementaires. Puis, le 6 mars 1900, M. Guieysse déposait un nouveau rapport concluant à l'obligation de l'inscription pour tous les travailleurs du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Après examen, le 2 juillet 1901, la Chambre votait une motion invitant le gouvernement à consulter les associations et syndicats patronaux, ouvriers et agricoles, ainsi que les Chambres de commerce. Le projet

sur lequel étaient appelées à se prononcer ces organisations fixait la retenue à 0 fr. 10 par jour, pour tous les salariés au-dessus de dix-huit ans, et à pareille somme — au total de 0 fr. 20 par jour — à verser par les patrons. S'appuyant sur l'hypothèse de 300 jours ouvrables par an, le minimum de la contribution était fixé à 60 francs par an.

Sur le principe de l'obligation il y eut 1.971 réponses : 13 p. 100 en sa faveur, et 87 p. 100 contre. La proportion des réponses favorables à l'obligation faites par les Bourses du Travail et syndicats ouvriers était de 8 p. 100 seulement ; de 23,5 p. 100 par les syndicats patronaux.

La loi resta longtemps encore au cimetière du Palais-Bourbon. Mais le Congrès de Bourges avait décidé une agitation intense pour les huit heures aboutissant au 1^{er} mai 1906. De plus, les élections législatives approchaient, stimulant le zèle des députés. Aussi le 23 février 1906, deux mois environ avant les élections, la Chambre, par 501 voix contre 5 votait un projet de loi fixant à 4 p. 100 et à une moyenne de 36 francs par an la retenue sur les salaires.

Devant le vote de la Chambre, le Sénat s'empresse de procéder à une nouvelle enquête sur l'obligation. Plus heureux que le gouvernement de 1901, il reçut 9.582 réponses aux 28.076 questionnaires envoyés. 31,7 p. 100 de syndicats ouvriers ayant répondu, se déclarèrent favorables à l'obligation.

Le 13 février 1908, M. Cuvinot, rapporteur du projet devant le Sénat, déclarait, à la tribune du Luxembourg, qu'à l'unanimité la commission sénatoriale avait reconnu l'impossibilité d'adopter le projet de la Chambre pour raisons d'ordre financier.

Sur cette déclaration, le projet a dormi gentiment presque deux années.

Mais aujourd'hui, comme en 1906, les élections ap-

prochent. Le bagage des réformes parlementaires est plutôt léger. Quoique léger, il est gênant, car il sent mauvais. Ne contient-il pas les 15.000 francs, l'Ouenza, les scandales de la Marine, des Messageries Maritimes, des chemins de fer Ethiopiens ? Quel soulagement si l'on pouvait ficeler à la hâte et apporter aux électeurs une loi de retraites.

C'est pourquoi, le 4 novembre dernier, le Sénat a été invité à se prononcer sur « l'urgence » de la discussion du projet de la Chambre. Il l'a repoussée : « On s'exposerait, en votant l'urgence, a déclaré M. Cuvinot, à des contradictions qu'on ne pourrait pas effacer en seconde lecture ». M. Viviani supplia : il fallait hâter la seconde délibération : mettre sur pied un projet que la Chambre puisse voter avant la fin de la législation. Le Sénat, apitoyé, décida de passer à la discussion générale.

Chicane entre la Commission sénatoriale et le Gouvernement

Sur quels principes sont basés les projets en présence ? Le rapporteur du Sénat les a résumés ainsi :

1° La contribution du salarié sera portée à un compte personnel et capitalisée en vue du paiement de la pension de retraite ; elle sera majorée par l'Etat dans la proportion du tiers des versements effectués par le salarié ;

2° Les contributions des employeurs seront, au contraire, l'objet d'une répartition entre les intéressés ; elles serviront concurremment, avec une subvention complémentaire de l'Etat, à payer une allocation viagère à tous les assurés qui, au moment de la liquidation de leur retraite, rempliront les conditions prescrites par la loi (1).

Sur ces deux points, il y a désaccord entre le gouvernement et la commission. Celle-ci demande la

(1) *Officiel* du 5 nov. (Séance du 4 nov. 1909), p. 842.

répartition des cotisations patronales parce qu'elle veut éviter une immobilisation excessive de capitaux dont le total atteindrait bientôt plusieurs milliards.

Le gouvernement, lui, demande la capitalisation totale des versements ouvriers et patronaux. Reconnaissons que la commission lui avait donné beau jeu pour la réplique.

Mais quels sont les avantages prévus par le projet de la commission ? Que met-il à la charge de l'Etat ?

a) Les allocations à attribuer à la veuve ou aux orphelins de l'assuré décédé avant d'être pourvu d'une pension de vieillesse.

b) Les allocations provisoires à attribuer aux vieillards de soixante-cinq à soixante-dix ans qui, exclus par leur âge de la loi des retraites, ne pourront pas encore réclamer le bénéfice de la loi d'assurance.

c) Les subventions aux sociétés de secours mutuels participant au fonctionnement de la loi des retraites.

d) Les frais de gestion auxquels donnera lieu l'application de la loi (1).

Laissons de côté les alinéas *c* et *d* ; il est prévu une subvention de cinq millions aux sociétés de secours mutuels et une dépense de 15 millions pour frais d'application de la loi. Ces sommes seront certainement dépassées.

Le désaccord des deux projets, celui de la commission et celui du gouvernement, porte sur les charges incombant à l'Etat.

La commission déclare ceci : Nous donnons aux vieillards de *soixante-cinq à soixante-neuf ans* une indemnité de 60 à 120 francs par an, dans les conditions de la loi de 1905. En agissant autrement, nous arriverions à de maigres résultats. Avec un versement annuel de 12 francs, le travailleur âgé aujourd'hui de

(1) *Officiel* du 5 nov. (Séance du 4 nov. 1909), p. 842.

quarante-cinq ans aurait acquis, à soixante-cinq, une rente de 48 francs et, avec la majoration de l'Etat, de 64 francs.

Le gouvernement répond que ce système coûtera à l'Etat, la première année, 73.200.000 francs, et 153 millions lorsqu'on arrivera à la période normale d'application intégrale de la loi. Nous préférons, ajoute-t-il, que tous les hommes qui ont droit, à soixante-cinq ans, à une retraite, emportent une pension fixée aux environs de cent francs. Un exemple : « Voici un homme qui a soixante-quatre ans à l'heure où je parle. Il emporte, par hypothèse, 2 francs de rente ; nous lui donnons 60 francs, c'est le chiffre normal fixé par nous : cela fait 62 francs. Nous convenons que cela n'est pas suffisant et nous lui donnons la somme nécessaire qui atteindra 100 francs... c'est-à-dire 38 francs » (1).

A soixante-trois ans, la rente étant de 3 francs, l'Etat ajouterait 37 francs. A soixante ans la rente étant de 10 francs, l'Etat n'ajouterait que 30 francs pour faire une pension de cent francs.

Ici, il ne faut pas perdre de vue que les premières et véritables rentes ne seront servies que dans cinquante ans, c'est-à-dire aux assujettis dont les versements auront commencé à 15 ans et se seront poursuivis jusqu'à 65 ans.

Pour les autres, outre le système énoncé ci-contre, l'Etat n'accorderait une rente viagère de 120 francs qu'aux assurés ayant opéré les versements obligatoires pendant trente années au moins.

Enfin aux veuves et aux orphelins, la commission accordait des indemnités graduées de la façon suivante (2) :

(1) *VIVIANI, Officiel* du 12 nov. (Séance du 11 nov. 1909), p. 889.

(2) Ces indemnités ne seraient versées qu'une seule fois.

Veuves

Veuve seule.....	60
— et 1 enfant.....	210
— et 2 —	240
— et 3 —	270
— et 4 —	300

Orphelins

1 orphelin de père et de mère..	180
2 — — — ..	210
3 — — — ..	240
4 — — — ..	280
5 — — — ..	300

A ce système le gouvernement oppose le sien qui accorde aux veuves et aux orphelins des assujettis — quel que soit le nombre d'enfants ou d'orphelins — une indemnité de cinquante francs par mois pendant six mois.

Telles sont les principales caractéristiques des projets qu'on peut résumer ainsi :

Système de la commission. — Capitalisation des versements ouvriers et majoration de la pension par l'Etat. Répartition des versements patronaux majorés par une subvention de l'Etat afin d'accorder immédiatement une rente viagère de 120 francs à tous les vieillards âgés de soixante-cinq ans.

Système du gouvernement. — Capitalisation des versements ouvriers auxquels viendraient s'ajouter : 1° le versement de l'Etat, soit un tiers des cotisations ouvrières recueillies, versé à capital aliéné au compte de chacun des intéressés ; 2° capitalisation, après répartition des sommes nécessaires au paiement de l'allocation de cent francs aux vieillards — de l'excédent des cotisations patronales.

L'économie de ce dernier système est tout en faveur

de l'Etat. En effet, s'il était voté, les charges de l'Etat commenceraient *dans vingt ans* avec 22 millions de francs, pour atteindre 69 millions dans trente-trois ans.

Cotisations et capitalisation

Quelles sont les charges incombant aux ouvriers, aux patrons et à l'Etat ?

Il importe d'abord de connaître le nombre de personnes assujetties à la loi. D'après la commission, il y aurait 10.810.560 ouvriers des deux sexes. S'appuyant sur le recensement de 1901, le gouvernement prétend qu'il n'y en a que 10.400.321.

La commission fait encore entrer en ligne de compte 4 millions de petits patrons travaillant seuls ou n'occupant qu'un seul ouvrier. Elle a pensé, en outre, qu'un million de petits patrons voudraient assurer « à leurs enfants le bénéfice intégral de la loi », soit, pour l'ensemble, 15.810.560 cotisants.

Dans le projet du gouvernement, ne seront admis aux versements donnant droit aux majorations de l'Etat que les fermiers et les métayers, sans qu'il soit question des cultivateurs et petits patrons travaillant seuls ou n'employant habituellement que les membres de leur famille. Le gouvernement évalue à 831.354 les personnes rentrant dans cette catégorie. Avec les chiffres de la commission, la majoration de l'Etat, pour cette seconde catégorie, atteindrait 10.500.000 francs. Avec les chiffres du gouvernement, 2.500.000 francs.

La commission demandait que les jeunes gens de 15 à 18 ans paient une cotisation de 3 francs par an. Au-dessus de 18, jusqu'à 65 ans, de 6 francs par an.

Le gouvernement — et c'est sa thèse qui a triomphé — demande pour tous une cotisation de neuf francs par an.

Cette cotisation sera payée par le système du « précompte », qui consiste en ceci : supposons qu'un ouvrier touche, dans sa quinzaine, 50 francs. Le patron lui remettra 49 fr. 50 plus un timbre à coller sur sa carte d'assuré. Il agira ainsi jusqu'au paiement complet des neuf francs. Si l'ouvrier est payé au mois, la retenue sera mensuelle et de 0 fr. 75.

En résumé, avec le système de la commission, les cotisations ouvrières donneraient 59.175.726 francs. La commission pensant que « rapidement » 9.862.621 assujettis, afin d'avoir une plus forte retraite, majoreraient de 3 francs leur versement annuel, c'est encore 29.587.863 francs à ajouter. A joindre encore les versements des enfants des petits patrons, 5.470.000. Au total, 94.233.589 francs.

Les cotisations patronales (9 francs par ouvrier) 88.763.589 francs. Celles des petits patrons, pour leurs enfants, 8.200.000 francs, et 21.880.000 francs de cotisations patronales facultatives ; au total, 118.843.589 francs.

En ajoutant la majoration de l'Etat, soit 108.000.000 par an au 94.233.589 francs des ouvriers et aux 118 millions 843.589 des patrons, c'est un total de 321 millions de francs.

Déduction faite des rentes viagères payables chaque année à partir de la promulgation de la loi, le projet de la commission — ne capitalisant que les versements ouvriers — permettrait de capitaliser 6 milliards quatre cents millions vers la quarantième année. Six milliards qui donneraient, dans cinquante ans, une rente « théorique » de 267 francs par an aux vieillards ayant 65 ans.

Avec le projet du gouvernement les cotisations ouvrières rapporteraient 97.300.000 francs. Les cotisations patronales 97.300.000 francs. Les cotisations des assurés facultatifs 7.482.186 francs. En y ajoutant la

part de l'Etat — 108 millions — cela donne 310.082.186 francs par an.

L'Etat, capitalisant les versements ouvriers plus une partie des sommes versées par les patrons et ses propres versements, aurait dix milliards six cent cinquante millions vers la quarantième année, et treize milliards deux cent cinquante millions vers la quatre-vingtième année. Dans cinquante ans, la rente serait, « théoriquement », de 365 francs par an.

La loi fait l'objet des discussions présentes du Sénat. Seuls les premiers articles en ont été votés. Tout ce qu'on peut augurer de certain de la loi des retraites c'est qu'elle s'appuiera sur le système de la capitalisation.

La capitalisation c'est la corruption et l'escroquerie

Le Comité confédéral ayant décidé de dénoncer le système de la capitalisation comme une escroquerie, Jaurès a poussé les hauts cris dans l'*Humanité* : « Vous prenez une fausse direction », a-t-il affirmé. Depuis, le quotidien socialiste nous assomme chaque jour de dissertations à perte de vue sur les mérites de la capitalisation, par opposition à la répartition.

Jaurès se fait le défenseur devant la classe ouvrière du projet gouvernemental. Et pour la défense de sa thèse, il ne lui déplairait pas de nous faire passer pour des adversaires des retraites ouvrières.

Partisans des retraites, nous le sommes. Mais nous les voulons pour les vivants et non pour les morts.

Par le système de la répartition, on secourrait les vivants, le travail valide donnerait au travail accablé par l'âge le moyen de vivre, ce serait l'acte de soli-

darité des jeunes d'aujourd'hui à l'égard des vieux d'aujourd'hui.

Tandis qu'avec la capitalisation deux générations sont engagées qui ne connaîtront pas les retraites.

C'est au moment où le capitalisme repousse, chasse des ateliers et des usines des hommes de cinquante ans, parce que trop vieux, qu'on vient nous apporter une loi qui capitalisera pour donner, dans cinquante ans, une retraite à 65 ans ! L'âge est trop éloigné.

J'entends bien Jaurès qui me répond qu'on l'améliorera. Merci pour l'espérance ! Voilà soixante-deux ans qu'on nous promet d'améliorer la loi de 1848 sur la limitation des heures de travail.

Et puis, que vaut la loi sur les retraites actuellement en discussion ? « Nous faisons une loi sociale. Une loi politique vaut par la vertu de sa promulgation au *Journal officiel*. Il n'en va pas de même d'une loi sociale. » Ainsi parlait Viviani, et la vertu de la loi en question, il la voyait dans le taux de la retraite. A ses yeux, ce taux — qui n'est que théorique — ne pouvait manquer d'attirer les sympathies du prolétariat, l'inciter à consentir les sacrifices nécessaires.

Mais je retourne à Jaurès l'argument de Viviani. La loi sur les retraites est une loi sociale. Il ne suffira pas de la promulguer, il faudra l'appliquer. Comment l'appliquera-t-on ?

Sauf sur les points concernant la rentrée des cotisations patronales et ouvrières, personne ne sait rien. Il y a autre chose pourtant.

A ceux qui demandent où le gouvernement trouvera l'argent pour majorer les versements, on répond : « Votez d'abord la loi, nous chercherons ensuite, ensemble, où nous prendrons l'argent. »

A ceux qui voudraient savoir ce que l'on fera des fonds, on répond : « Votez la loi ; des règlements d'administration publique en détermineront l'emploi. »

Vraiment, après cela, il est stupéfiant de voir Jaurès affirmer, à l'avance, que : « quand la capitalisation fonctionne au profit de la classe ouvrière, elle est exactement le contraire du capitalisme ».

Ce n'est pas la spécieuse argumentation de Jaurès, sur ce point, qui nous convaincra. J'ajoute même qu'il faut avoir une piètre idée de la sagacité des militants syndicalistes pour écrire ensuite, comme il le fait, que : « quand une partie du capital est possédée par la classe ouvrière, quand cette portion du capital porte intérêt au compte des ouvriers, la classe ouvrière, dans la mesure de ce capital, est à la fois capitaliste et salariée ; elle reçoit tout le produit social qui résulte de la mise en œuvre de ce capital par le travail ouvrier ».

Si je sais encore lire, cela sous-entend que tous les bénéfices du capital, venant des retraites ouvrières, qui seront mis dans les entreprises industrielles, reviendront à la classe ouvrière. Or, précisément, le contraire seul peut se produire. Aussi bien que nous, Jaurès sait que ce sera l'Etat, que ce sera le gouvernement qui dressera, comme pour les institutions analogues ou les biens de mineurs, la liste des entreprises dans lesquelles on engagera les capitaux. Qu'il ne le fera pas sous la forme d'actions de capital, mais d'obligations qui auront quelquefois, pour l'intérêt de 3 à 4 p. 100 qu'on leur servira, à suivre les fluctuations malheureuses de ces entreprises. Mais grâce à ce réservoir d'argent, les capitalistes réaliseront des plus-values formidables.

Comme l'a écrit Luquet, la Caisse des Retraites n'aura pas de personnalité civile qui seule lui assurerait la totalité des bénéfices réalisés par ses capitaux avec les risques des entreprises.

Par conséquent, l'objection que faisait, en 1898, Millerand, à la capitalisation, a conservé toute sa

valeur. Jamais : « les mines, les grandes industries « de la métallurgie ou autres qui rapportent ne consentiront à recevoir ces capitaux pour leur servir « des intérêts. Ils préfèrent travailler pour eux-mêmes. Il reste tous les Panamas qui recevront, pour « les englober, les capitaux de la Caisse de Retraites ».

Il reste l'Etat qui, à chaque instant, pour équilibrer son budget, empruntera par des obligations à court terme, à la Caisse de Retraites, qui y puisera de la même façon pour subventionner, ou pour aider à construire des chemins de fer en Ethiopie ou ailleurs, dans un intérêt politique. J'entends bien Jaurès nous répondant avec Thomas : « Luiftons ensemble pour que la classe ouvrière ait une large part dans la direction de ces caisses. »

C'était le désir de Ribot ; ce ne pouvait être celui du gouvernement. Viviani rêve au reboisement des montagnes, Millerand au relèvement du commerce et des entreprises, Briand, lui, a écouté d'une oreille attentive et complaisante les délégués de la Caisse du Crédit commercial le sollicitant de mettre à la disposition de leur caisse, « à titre de prêt », les fonds de la capitalisation.

C'est pourquoi, au Sénat, Viviani disait, qu'ami des travailleurs et des mutualistes, il ne les croyait, ni les uns ni les autres, arrivés « à cet état de maturité économique, juridique et financière qui peut permettre à un homme ou à une collectivité de gérer des fonds communs et de procéder à un placement rationnel » (1). « Et alors, s'écriait-il, il faudrait qu'il fût entendu, qu'émergeant au-dessus de tous les organismes, la Caisse des Dépôts soit la caissière. Je voudrais que les organismes aient le droit de re-

(1) *Officiel*, Séance du 11 novembre 1909, p. 890.

courir à la Caisse des Dépôts, non plus en la prenant comme *caissière*, mais comme *banquière* ; de lui dire de soumettre à la commission supérieure (instituée par l'article 14 du projet de loi) les avantages ou les inconvénients de tel ou tel emploi social, de tel ou tel placement social. »

Jaurès a raison quand il dit que les financiers sont contre la capitalisation. Oui, ils sont contre la capitalisation totale, parce qu'ils ont peur de la répercussion qu'auraient sur les cours les milliards de cette capitalisation, amenant fatalement la baisse de la rente.

Mais Viviani a laissé percer le bout de l'oreille gouvernementale. Les organisations dont il parle seraient les caisses régionales, la Commission supérieure l'aboutissant des désirs et des manifestations de ces Caisses. Cette Commission supérieure serait entre les mains des gouvernants présents ou à venir, et les Caisses agiraient sous l'inspiration des amis de ces gouvernants. Les capitaux iraient aux entreprises patronnées par le gouvernement ou possédées par les amis du gouvernement. « Lentement, mais sûrement, — pour parler comme M. Charles Benoist, — on prendrait au prolétariat son eau claire pour rejeter son limon » ; on créerait une classe de petite bourgeoisie commerçante et industrielle, une classe de satisfaits dévoués au régime qui écraseraient l'action revendicatrice de la classe ouvrière.

En un mot, le gouvernement ferait en grand dans le pays ce que certains capitalistes font en petit dans les localités où ils veulent régner en maîtres souverains. Ils construisent quelques cités dites ouvrières, dans lesquelles ils logent leurs cadres, ceux avec qui ils doivent compter pour la prospérité ou le développement de leur entreprise. A ceux-là, plus de liberté et meilleurs salaires. Aux autres, toutes les servitudes et le chômage.

Que de misères morales et matérielles cachent ainsi toute la philanthropie patronale des maisons ouvrières, caisses de secours et de retraites. Pour cent qui sont satisfaits, il y en a mille qui souffrent les affres de l'incertitude du lendemain et de la misère.

Voilà le but poursuivi, le but qui marque la capitalisation d'une « tare » telle qu'il est impossible aux syndicalistes de l'accepter sans se faire les complices d'un régime de corruption.

Et maintenant, que Jaurès ne crie pas à l'in vraisemblance. Qu'il se rappelle qu'en 1897, avec Viviani précisément, il luttait contre le privilège de la Banque de France. On apaisa ses scrupules en lui promettant que la Banque de France mettrait quarante millions à la disposition des Caisses de Crédit agricole, sans leur faire payer d'intérêt. C'est ainsi, par exemple, que quand un groupe d'agriculteurs a réuni 1.000 francs, l'Etat y ajoute 4.000 francs, sans intérêt. Si les 1.000 francs ont été empruntés à 5 p. 100, par l'adjonction des 4.000 francs, l'intérêt tombe à 1 p. 100. La combinaison devrait servir à la petite agriculture et aider au relèvement du paysan. En fait, les Caisses de Crédit agricole — Compère-Morel l'a dénoncé récemment — n'aident que peu, pour ne pas dire pas, la petite agriculture. Qui aident-elles ? A qui profitent-elles ?

Les Caisses régionales sont composées surtout de notaires et d'avocats ; elles sont composées de tout, excepté d'agriculteurs. Elles ne viennent en aide qu'aux amis politiques du gouvernement au pouvoir, quel que soit ce gouvernement. Plus le député de la circonscription est dans les faveurs gouvernementales, plus facilement ses amis trouvent une aide pécuniaire auprès de ces Caisses.

Il y a mieux. En les examinant d'un peu près, on s'apercevrait que la haute finance a réalisé ce tour de

force pas ordinaire : faire administrer ces Caisses par ses propres agents.

La plupart sont ou des employés, ou des directeurs de la *Société Générale*, qui savent aiguiller les clients, suivant leur solvabilité, vers les guichets de la *Société Générale* ou vers ceux du Crédit agricole et leur écouler les fonds russes ou autres.

Ce qui a été fait avec les Caisses de Crédit agricole, on le fera demain, grâce aux capitaux de la Caisse de Retraites. Avec des Caisses de n'importe quoi, on élèvera une « démocratie » dévouée au régime, à la « paix sociale », prête à tout pour écraser la masse ouvrière et conserver ses privilèges.

N'en déplaise à Jaurès, la capitalisation ne peut conduire qu'à des aventures dont serait dupe le prolétariat, et qu'on n'évitera que par la répartition.

C'est pourquoi, s'il plaît à Viviani de se contenter du « sentiment à la fois délicieux et réconfortant qui soutient les hommes lorsque d'un effort même éphémère ils collaborent au progrès (?) éternel » — il aurait dû dire à la « paix éternelle », — nous avons le devoir de nous refuser à collaborer à la consolidation « éternelle » du régime capitaliste en lui fournissant sur nos salaires de quoi créer et entretenir toute une clientèle gouvernementale.

Aussi, non seulement nous affirmerons avec force que la retraite qu'on nous propose est faite pour les morts, mais nous dirons encore que la capitalisation est synonyme de corruption et d'escroquerie.

A. MERRHEIM.

L'état de siège à Buenos-Aires

Nos lecteurs connaissent les événements de Buenos-Aires, dont toute la presse a parlé. Le dimanche 14 novembre dernier, le chef de la police de la République Argentine, le colonel Falcon, et son secrétaire, ont été tués par une bombe. L'auteur de l'attentat a été arrêté sur le champ ; mais jusqu'à ce jour on ignore son nom et sa nationalité. Son acte est un acte individuel. Le colonel Falcon avait dirigé les massacres qui ont ensanglanté les rues de Buenos-Aires lors des manifestations du 1^{er} mai 1909 et des jours suivants ; il avait mérité l'exécration publique : un justicier s'est fait l'organe de la vengeance des opprimés !

Aussitôt après l'événement du 14 novembre, les fureurs de la police et de la bourgeoisie réactionnaire se sont déchaînées sur les journaux ouvriers et sur les associations de travailleurs. Dans la nuit du 14 au 15, l'imprimerie de la *Protesta* a été saccagée ; les locaux de plusieurs syndicats ouvriers et celui de la *Confederacion Obrera Regional Argentina* ont été envahis ; les bureaux du journal la *Vanguardia* ont été fermés et ses rédacteurs arrêtés. Le gouvernement a proclamé l'état de siège pendant soixante jours dans toute l'étendue du territoire argentin ; il a fait procéder à d'innombrables arrestations ; il a ordonné la fermeture de tous les syndicats ; il a expulsé en masse les ouvriers étrangers, accusés d'être tous des anarchistes et des agents de désordre. Il est impossible d'obtenir sur ce qui se passe autre chose que des renseignements vagues : la presse a ordre de se taire, comme en Russie.

Nous avons reçu communication d'une lettre écrite de Buenos-Aires à la fin de novembre par un militant de la *Confederacion Obrera regional* ; on y lit ceci à propos de cette organisation, qui a commencé depuis quelque mois à grouper les syndicats de la République Argentine :

« Après la semaine de mai, dans laquelle le prolétariat de Buenos-Aires et de plusieurs villes de l'intérieur a eu une attitude si digne, une réaction, à peine perceptible pour ceux qui suivent de près le mouvement ouvrier, s'était manifestée dans tous les corps de métier, mais particulièrement chez les ébénistes, et dans la Ligue ouvrière navale, qui comprend la presque totalité des travailleurs du littoral : marinières, portefaix, etc. ; on note dans cette dernière organisation une activité digne d'éloges. Au moment où fut proclamé l'état de siège, deux camarades, envoyés l'un par la Ligue ouvrière navale, l'autre par la Confédération ouvrière régionale, devaient partir pour une tournée de propagande sur tout le littoral, afin d'y constituer les syndicats non encore organisés, chez les typographes, les charretiers et voituriers, les cordonniers, et autres. La Confédération ouvrière régionale compte un bon nombre d'organisations syndicales adhérentes ; et beaucoup d'autres doivent avoir eu des réunions ces jours derniers pour voter leur adhésion.

« Un acte individuel, auquel l'imagination même la plus enfiévrée n'eût pu donner des proportions terrifiantes, a servi de prétexte au gouvernement pour décréter des mesures extraordinaires. La bombe a-t-elle réellement semé tant de terreur ? Est-elle la véritable cause d'une décision qui couvre le gouvernement de ridicule ? »

Malgré les persécutions policières, la Confédération ouvrière régionale a pu faire paraître un bulletin, imprimé clandestinement, et dont nous avons sous les yeux un exemplaire. Il est intitulé *Boletín de la Confederacion Obrera Regional Argentina*, et contient un appel du Conseil confédéral de cette organisation. Voici la traduction de cet appel :

« Buenos-Aires, 15 novembre 1909.

« Compagnons, comme résultat naturel des milliers d'événements tragiques qui ont engagé la vie prolétaire dans une

voie sanglante de deuil et de douleur ; comme épilogue du grandiose mouvement de protestation du mois de mai, durant lequel se sont concentrées dans l'âme ouvrière des haines profondes et ineffaçables ; comme représailles du drame horrible de l'avenue de Mai, est tombé l'auteur principal des excès dont fut victime le prolétariat, le plus cruel et le plus intolérable des bourreaux de notre classe, le colonel Falcon.

« La presse bourgeoise a fait l'apologie de cet homme. Nous faisons, nous, de l'histoire et, considérant les actes sanguinaires accomplis par lui et toute sa conduite envers le prolétariat, nous concluons que l'exécution accomplie est justifiée.

« Mais l'acte a été entièrement individuel, malgré sa grandiose signification de classe et sa relation avec les événements de mai. Néanmoins, la bourgeoisie a profité de cette circonstance pour décréter l'état de siège, afin de pouvoir prendre de barbares mesures de répression, et d'arriver, comme elle le désire, à la destruction de notre organisation.

« Pour ce motif, le Conseil confédéral appelle l'attention des camarades et des organisations sur ces menées, afin qu'ils adoptent des mesures énergiques, capables de faire échec aux funestes desseins de nos ennemis.

« Les circonstances demandent de la résolution, du sang-froid et de l'énergie. Il faut que chacun demeure ferme à son poste. Chaque organisation doit prendre les mesures nécessaires pour se maintenir en relations avec tous ses membres, afin de pouvoir, au besoin, répondre à l'arbitraire par la protestation la plus violente. Et dans cette crise difficile, vainqueurs ou vaincus, nous saurons sortir de la lutte avec honneur.

« *Le Comité confédéral de la Confédération ouvrière régionale argentine.* »

Le même bulletin contient les deux avis ci-dessous :

« *Aux sociétés ouvrières de la capitale et de l'intérieur.*

« Nous rappelons à toutes les sociétés ouvrières de la République qu'une nécessité impérieuse exige qu'elles se mettent immédiatement en relations avec leurs délégués à

la Confédération, et que celles qui ne sont pas confédérées écrivent à quelque camarade connu de cette capitale, en lui envoyant l'adresse et le nom des camarades qui se chargeront de recevoir la correspondance pendant le temps que durera l'état de siège. Il est indispensable qu'ils agissent ainsi, puisque les locaux ouvriers sont fermés, et qu'il serait difficile que leurs lettres nous parvinssent. »

« *Tournée de propagande.*

« Attendu l'état de choses anormal que nous traversons, la tournée de propagande ne pourra pas avoir lieu comme nous l'avions pensé ; nous devons attendre la fin de l'état de siège. Nous rappelons néanmoins aux sociétés et aux camarades de l'intérieur qu'il est nécessaire de faire dès maintenant tous les préparatifs pour recevoir les délégués que leur enverra la Confédération, en leur préparant des locaux pour y faire des conférences, et en lançant des manifestes pour annoncer la venue des délégués de la capitale.

« Qu'on nous communique le plus tôt possible les résolutions qui seront prises à cet égard.

« Les localités où s'arrêteront nos délégués dans leur tournée sont les suivantes :

« *Tournée du littoral* : Barranquera, Corrientes, Colastiné, Paraná, Bajada, Grande, Santa-Fé, Puerto-Borghi, Rosario, Villa Constitucion, San-Nicolas, San-Pedro, Baradero, Zárate, Campana et Ibicuy.

« *Tournée du Nord* : Arrecifes, Pergamino, Canada de Gomez, Villa Casilda, Rafaela, Santiago del Estero, La Banda, Tucuman, Salta et Iujuy.

« *Tournée de l'Ouest* : Cordoba, Rio VI, Villa Maria, Villa Mercedes, San Luis Mendoza, San Juan, Canada Verde, Huinca, Renancó, Junin, Rojas, Chacabuco, Salto Argentino, Mercedes, Chivilcoy, Bragado, Nueve de Julio, Carlos Casares, Las Toldos, General Villegas, General Pico, Veinte Cinco de Mayo et Lobos.

« *Tournée du Sud* : Las Flores, Azul, Hinojo, Olavarria, Coronel Suárez, Bahià Blanca, Ingeniero White, Coronel Dorrego, Tres Arroyos, Ituàrez, Tandil, Cerro Leones, Ayacucho, Balcarce, Loberià, Necochea, Maipù, Mar del Plata, Dolorès et Chascomùs.

« Nos délégués se rendront en outre dans toutes les localités d'où ils recevront une demande. »

Nous avons reçu en outre, par une voie indirecte, le numéro 104, du 20 novembre, du journal *la Accion Socialista, periódica sindicalista revolucionario*, imprimé, lui aussi, clandestinement. La rédaction s'exprime ainsi : « La *Accion Socialista* ne respectera aucun état de siège et continuera à paraître tant qu'un de nos camarades sera libre. Toutefois, il ne nous est pas possible de publier ce numéro dans le format accoutumé, parce que nous avons dû changer d'imprimerie et transporter notre matériel en lieu sûr mais dans des conditions incommodes. » Ce vaillant journal reproduit l'appel du Conseil confédéral de la C. O. R. A., et flétrit les actes du gouvernement argentin dans une série d'articles intitulés : « L'exécution du bourreau » ; « L'état de siège » ; « Brutalités policières dans les locaux ouvriers » ; « La presse vendue » ; « La leçon des faits ».

Comme on le voit nos camarades de la République Argentine ne se sont pas laissés intimider par les mesures destinées à paralyser leur action et à briser leurs organisations. Malgré les menaces, malgré les actes tyranniques de l'autorité, les organisations tiennent bon et affirment leur existence. Mais la propagande publique se trouve momentanément gênée et peut-être le gouvernement a-t-il réussi, en jetant en prison tous ceux de nos camarades qui rédigèrent les organes du syndicalisme révolutionnaire, à empêcher la presse ouvrière de continuer à faire entendre sa voix, car nous n'avons reçu aucun journal de Buenos-Aires postérieur à la fin de novembre. Nous recevons sans doute avant peu de nouveaux renseignements, et nous savons d'avance que de cette lutte contre l'arbitraire, nos camarades, comme l'écrivait le Conseil de la *Confederacion Obrera Regional*, « sortiront avec honneur ». Ils peuvent compter, il est nécessaire qu'ils puissent compter sur la solidarité du prolétariat organisé de tous les pays du monde.

JAMES GUILLAUME.

DEUXIÈME LETTRE

Une Visite à Elslander

I. — INVITATION AU VOYAGE

Ayant lu son *Education au point de vue sociologique*, 336 pages, et son *Ecole nouvelle*, 275 pages, j'écrivis à M. Elslander, à Bruxelles, pour lui proposer quelques objections un peu rudes. Il me répondit : — Venez à *Novella* ; — et pour me faciliter le voyage, il mit à ma disposition l'un des aéroplanes qui font le service de sa petite ville.

C'est vous dire que cette histoire se passe en utopie, — et en uchronie.

II. — L'AÉROPLANE

J'emmenai Fani, j'emmenai Saert. Je n'aime pas courir la pédagogie sans quelqu'un de mes petits Vosviques. J'emmenai Godefroy aussi, surnommé *le Petit Vieux*, parce qu'il a besoin d'exercice. Et tous les quatre, nous nous installâmes, derrière un pilote muet, dans la coque de ce parfait monoplan.

Comment exprimer bien la grâce, la victorieuse douceur de ce mouvement nouveau ! Le regard y crée la direction : merveille première qui nous déshabitude enfin des contorsions où les voitures et les trains nous astreignent si nous voulons contempler (une seconde) un feuillage ou un visage. — Tout pays devient beau, composé qu'il est par un seul coup d'œil

dans le creux des douces collines ou au long des rivières fuyantes. — Une ivresse nous exalte, parce que le vol nous livre enfin, vaincue, la troisième dimension de l'espace : nous avançons et nous tournons, aussi bien que sur une route, sans route ; mais aussi nous plongeons et nous montons, barque de surface et barque de fond, souplesse qui caresse la terre et qui se baigne dans l'azur, nerveux et libres comme l'hirondelle !... — Mes trois petits chantent : et derrière nous, dans le sillage d'air qui les emporte mêlées à des rayons, leurs voix traînent comme des rubans d'argent et d'or. — Nos ailes s'élèvent, nos ailes s'abaissent : et soudain nous ressentons les vagues, la houle, le mouvement invisible et palpitant de l'océan céleste ; une écume de lumière frise à notre bordage, les nuages enchantés se penchent ; un courant de fraîcheur nous frappe, un courant de tiédeur nous baise ; nos corps ne font qu'un avec la machine merveilleuse ; et l'extrême de la sécurité, l'extrême du péril se confondent dans notre extase.

... Je continuerais bien : mais voici que nous descendons, et les arbres de Novella couronnent l'horizon.

III. — TROIS JUGEMENTS SUR L'AVIATION

— Que pensez-vous de ça ? demandé-je aux trois Vosviques.

— Je suis fier, dit Fani, que l'Homme ait enfin conquis les airs, parce que c'était le dernier progrès à faire.

Gentille, maigre figure grimaçante et jaune... Rien à répondre à ce primaire.

— Moi, dit Saert, je trouve que ça va plus vite que tout.

Réflexion utilitaire que je n'eusse pas attendue de cet enfant si doux, si petit et qui semble toujours rêver un si beau rêve.

Je me détourne alors vers Godefroy qui ne parle pas, les mains élevées, les doigts écartés comme s'il voulait peigner l'air admirable, sa tête vieillotte, ridée et grise éclatante à présent, rose et dorée, ivre du nouveau don que lui ont fait les hommes...

— Va, lui dis-je, c'est encore toi le moins bête de nous quatre.

Les autres rirent et nous atterrimes.

IV. — NOVELLA

Affectueux et magnifique, M. Elslander nous salua comme un roi d'autrefois ses bons cousins :

— Soyez les bienvenus à Novella !

Nous suivions un boulevard sous des arbres si grands qu'il était frais comme un long aqueduc d'ombre. A travers les feuillages on distinguait des villas blanches et rouges, des bâtisses trapues sous leurs ardoises, des jardins en pente et des tours.

— Ce n'est pas une Ruche, me disais-je en pensant à Sébastien Faure, c'est un Rucher.

— Où est l'école ? demanda Fani.

— Il n'y a pas d'école, dit M. Elslander avec bienveillance, Il y a des fermes, des ateliers, des parcs, un musée, un théâtre, un palais...

— Est-ce qu'il pleut quelquefois ? questionna Saert d'une voix innocente.

Il faudra que je surveille ce petit chenapan. M. Elslander le regardant avec minutie, répliqua non sans sourire :

— La pluie de Novella ne mouille pas.

V. — L'ANTIQUITÉ, L'AGRICULTURE ET L'ÉDUCATION PHYSIQUE

A la ferme, c'était un ordre admirable d'écuries, d'étables, de poulaillers, de pigeonniers, de laiteries, de pressoirs et de granges. Le ciel étincelait, le soleil peignait à terre de magnifiques ombres. Les machines tranquilles patientaient sous les hangars. Un peuple multicolore d'enfants nous saluait gaiement parmi les hommes.

— Voici notre école primaire, dit M. Elslander. Il est bon que l'enfant, en qui l'humanité se recommence, assiste à tous les travaux de l'humanité primitive, sous l'aspect qu'ils ont encore à la campagne.

J'allais protester, mais Fani me devança :

— Où apprend-on à lire ?

— Labourer, semer, faner, moissonner, battre, moudre, pétrir, cuire le pain, tondre la laine, récolter les œufs et le miel, répliqua M. Elslander avec enthousiasme, ça vaut mille fois mieux que lire. On n'apprend pas à lire.

Fani haussa les épaules, Saert dit : — C'est dommage. — Mais Godefroy s'écria du fond du cœur : — Oh, veine !

M. Elslander l'embrassa soudain. Nous visitâmes tous les bâtiments, puis le potager, le verger et le moulin ; et nous revînmes par les ateliers de vannerie, de poterie, de menuiserie où les garçons et les filles étudiaient, par expérience, l'arithmétique, la mécanique et la géométrie... — Et dans la grande cour, les faucheurs partant, Godefroy me demanda avec les yeux étincelants du désir :

— Oh m'sieu, je peux-ti aller avec eux ?

Je le lui permis, et M. Elslander me considérant indulgentement me dit :

— Voilà qui vous réfute. Un converti au bout d'une heure !

VI. — LE MOYEN AGE, L'INDUSTRIE ET L'ÉDUCATION TECHNIQUE

Après un peu de repos, (la bière de Novella est délicieuse), M. Elslander se leva.

— Visitons le moyen âge, me dit-il. — Et à mes deux enfants : — Aujourd'hui, le collègue est à la brasserie.

— Ah, remarqua Saert, vous avez chimie le vendrédi ? Nous, c'est le mercredi.

— Mais non, grogna Fani, c'est une promenade, comme M. Fernand devrait nous en faire faire pour expliquer ses cours.

M. Elslander les couvait d'un regard doux et magnétique.

— Il n'y a pas de cours, expliqua-t-il, il n'y a pas de programme ici.

Vos camarades sont toujours en promenade. Aujourd'hui à la brasserie, demain au gazomètre, après-demain à la carrière. Le mois prochain, nous descendrons le canal, nous visiterons trois ports de mer, nous irons peut-être en Angleterre... Pauvres petits, comme cela vous aimeriez la géographie !

— Irez-vous en Amérique ? demanda Saert.

M. Elslander resta coi. Et moi enchanté. — Symboles abstraits, symboles concrets, nous ne pouvons pas nous représenter la vie autrement que par des symboles.

J'abrège. Nous explorâmes la malterie du germoir à la touraille et la brasserie du concasseur aux profondes caves à foudres. L'odeur de l'orge et du houblon nous transportait

dans les champs, l'odeur du feu nous ramenait aux usines flamboyantes. Puis M. Elslander interrogea les vosviques étourdis.

— Je savais tout cela, dit Fani, mais je suis bien content de l'avoir vu.

— Je n'y ai rien compris, dit Saert : il aurait fallu qu'on nous fasse une leçon avant.

M. Elslander me regarda avec tristesse : — Voyez quelles mécaniques vous fabriquez ! soupira-t-il, la sensation ne les pénètre plus.

Et moi, ne sachant pas si je devais en éprouver fierté ou honte, je murmurai :

— Arrivons aux temps modernes.

VII. — LES TEMPS MODERNES

Sans embarras, M. Elslander prononça comme dans son livre :

— Après l'antiquité agricole, ère de la Sensation, vient le moyen âge, époque de l'Empirisme et du Travail Manuel. Et la Méthode Expérimentale va donner sa caractéristique à la troisième phase, qui est représentée en grande partie dans les méthodes actuelles.

— Bah, m'écriai-je..

Mais comme j'ouvrais la bouche pour m'indigner, Saert, et Fani l'ouvraient pour bâiller. Et M. Elslander leur fit un large sourire.

— Venez encore, dit-il.

VIII. — L'ŒIL DE LA SOCIÉTÉ FUTURE

C'était le soir déjà. Sur les chemins, entre les arbres, pululait une foule joyeuse. Les feuillages portaient des fruits électriques, pareils à des étoiles rapprochées. Des jardins s'élevait doucement le parfum du crépuscule. Le vent amenait des musiques. Et dans la hauteur du ciel, comme les ailes d'un prodigieux moulin horizontal, tournoyait la lumière blanche d'un phare. Nous obéimes à son invitation, et nous arrivâmes devant un édifice en style égyptien, germanique et belge qui jetait du feu par ses fenêtres rondes.

— L'école, dit M. Elslander, doit cesser d'être l'organe de l'adaptation des enfants aux conditions de la vie qui les attend, elle doit devenir le centre de toute l'évolution humaine, le point où rayonnent toutes les activités qui concourent au progrès de l'espèce.

Ayant soufflé, il allait continuer : mais il s'aperçut que les vosviques n'écoutaient pas et que je faisais une moue sceptique. Il haussa les épaules et, nous poussant sur un perron de marbre et d'étincelles, il dit avec modestie :

— Pénétrez dans ce palais.

Le souvenir de cette soirée est le plus vertigineux que je garde de Novella. Théâtre, salle de concert, laboratoires, ateliers, observatoire, musée, salles de conférences, gymnases, bains, tout y bouillonnait du peuple doux des utopistes. Saert me quitta pour les acteurs, Fani pour les astronomes. Et moi, causant avec des ouvriers, des femmes, des savants, des vieillards venus là pour apprendre encore, entouré de leur curiosité, de leur science et de leur espérance, j'aurais abandonné mon doute si l'éloquence de M. Elslander ne m'avait déplié.

— Ainsi l'École, criait-il, *l'École a repris la mission de la Religion*. Ayant préparé les enfants à vivre, elle y aidera les hommes. Autour d'elle se constituera la société future.

IX. — INCOMPLÉTUDE

Les trois enfants se retrouvèrent, on les coucha. Puis nous installant, M. Elslander et moi, sous un grand arbre étoilé, dans la nuit odorante, nous discutâmes.

— D'abord, dis-je, vous n'aurez jamais fini. Est-ce pas casse, qu'après dix ans d'école maternelle et cinq ou six ans de promenades, vous n'offriez à vos élèves qu'une espèce de lycée, instrument de recherche et de confusion nouvelles ?

— Quoi ? se récria-t-il, croyez-vous que l'Éducation soit jamais achevée ? L'évolution...

Moi : — Ne dérangez donc pas l'évolution pour si peu. Faudra-t-il que nous apprenions à lire toute la vie ? Il y a *des* éducations : elles finissent, pour se succéder et différer. Mais la première, vous l'avez confondue ici avec la gestation, et là avec l'expérience.

— Je vous trouve bien utilitaire, dit M. Elslander.

X. — DÉSORDRE

— Et moi, repris-je, je vous trouve bien imprudent au sommet de votre idéalisme. Sans programme, sans cours suivis, sans discipline...

M. Elslander : — Nous avons deux règles inflexibles. Ne pas entreprendre un travail exigeant trop de forces ; ne pas abandonner un travail commencé.

Moi : — Voilà qui est raisonnable. Cela suffit-il cependant pour m'assurer que ces enfants, lorsqu'ils vous quitteront, sauront ce que nous autres, profanes, nous appelons les sciences, la morale, l'histoire ? Ils auront des clartés de tout dans un désordre affreux : c'est-à-dire qu'ils pataugeront dans les ténèbres.

— Et croyez-vous donc, s'écria M. Elslander, qu'ils vivent en désordre parmi les paysans, les ouvriers et les éducateurs de Novella ? Une intention occulte dirige tous leurs pas, ils sont sans cesse observés ; leurs désirs sont provoqués en secret, leurs questions sont la cause d'un énorme travail ignoré ; un plan très précis, très étroitement suivi enveloppe tous leurs actes...

Je ne voyais pas les traits de M. Elslander ; je n'entendais que sa voix d'éducateur libertaire énonçant avec complaisance ces propositions d'éducateur jésuite ; et je me levai pour ne pas m'indigner.

XI. — ARTIFICE

— Notre différend est ici, dis-je avec calme. Je suis un petit professeur dans une petite école, je suis pauvre et inquiet. Vous êtes riche, vous avez la foi, un bienfaiteur vous a payé ce département, et vous y avez installé votre Clairière.

— Une Clairière ! protesta-t-il. Au contraire, j'ai retrouvé la nature et la nécessité mêmes ! L'homme s'est élevé sous la contrainte du besoin : comment voulait-on que l'enfant s'élève sans elle ? On lui supprimait toute raison naturelle de travailler, on la remplaçait par une autorité, par une nécessité artificielles qu'il ne pouvait évidemment comprendre. Moi, au contraire...

— Bavardage, interrompis-je sans politesse. C'est comme

si vous souteniez qu'il faut établir les écoles chez les Troglodytes, pour que nos enfants récapitulent l'expérience quaternaire. La Nécessité a changé, et même la Nature : elles sont devenues sociales. Ce qu'il faut à un enfant de 1910, c'est la lecture, l'écriture, la logique ; c'est une connaissance précise des préjugés, des formules et des lois ; c'est un métier enfin et un bon catalogue de livres.

Je m'arrêtai. Le regard surpris de M. Elslander me chagrina à travers l'ombre.

— Novella, murmurai-je, c'est l'île de Robinson. Vous l'avez meublée, outillée, machinée et peuplée : les enfants y sont venus ; et ils en sortiront, s'ils en sortent, inadaptés, inadaptables.

XII. — LA CONSCIENCE ET L'ADAPTATION

M. Elslander se leva à son tour. J'entendis à sa voix qu'il souriait. Et il prononça :

— Qui vous a dit que je voulais faire des adaptés ?... L'éducation, c'est le développement spontané de l'être humain, de toutes ses facultés, de toutes les puissances qui sont en lui. Je veux faire des hommes.

— Bavardage ! répétai-je avec colère. Comme si les hommes, ça se faisait à l'école ! Comme si l'intention occulte d'un maître pouvait jamais valoir un bon vieux livre, ou le sourire d'une mère, ou la douceur sérieuse d'un père penché sur le pauvre cœur obscur, ou la fatigue, la peine, la faim, le remords, l'amour...

Par chance, M. Elslander m'interrompit à son tour.

— Restez ici, proposait-il. Vous serez heureux, vous deviendrez sage à vivre parmi des individus conscients, parmi les hommes libres de l'avenir.

— Merci, dis-je, je suis un homme d'aujourd'hui ; j'aime mieux ma peine. Je retourne à Vosves.

XIII. — FOLIE DES GRANDEURS

— L'Education, déclama M. Elslander pour me convaincre, l'Education apparaît comme l'œuvre primordiale, l'œuvre sacrée ; plus haute peut-être que la vie même, peut-être sa raison. Ceux qui se réclament des grandes aspirations huma-

nes, ceux qui espèrent en l'avenir doivent y voir comme une religion, l'accomplissement d'un moyen de salut.

Ces propos me firent honte. Je répliquai d'une voix dure :

— Moi, monsieur, je ne me réclame de rien, et je n'espère rien.

Il me plaignit à cause de cela ; et notre entretien tomba dans le sentimental.

XIV. — QUATRE JUGEMENTS SUR CETTE ÉCOLE BUISSONNIÈRE DU VINGT-ET-UNIÈME SIÈCLE

Puis revint la douce aurore. — Un autre boulevard nous conduisit à la gare. Les enfants les plus âgés, renonçant au gazomètre, nous suivaient pour étudier la construction et le mécanisme des locomotives.

Le Petit Vieux jubilait tout rajeuni. Sur sa prière, M. Elslander consentait à le garder à Novella. J'en étais ravi, ce pauvre ayant besoin de grandir. Pourtant je lui dis comme nous arrivions :

— Mais tu reviendras à Vosves ?

Ses lèvres s'écartèrent, mais il ne parla pas. M. Elslander triompha des yeux.

— Et toi, Fani ? demanda-t-il.

— Je reviendrai à Novella, dit l'enfant jaune, je voudrais être astronome. Mais il faut que j'apprenne les mathématiques : c'est msiieu Fernand qui sera épaté !

— Et toi, Saert ? questionna M. Elslander en hochant la tête.

Saert me regarda et répondit :

— Moi, j'ai mon brevet à passer bien vite, maman n'est pas riche.

Et plus bas il ajouta :

— Et puis j'aime mieux l'école de Vosves que cette école buissonnière.

Le train poussait le cri affreux de ses freins. Les enfants montèrent. Puis la locomotive siffla.

— Adieu, cher monsieur, dis-je, et quand vous casserez le buste au bienfaiteur, encore comme dans *la Clairière*, écrivez-moi donc. Je me ferai un plaisir d'assister à la fête.

Décembre 1909.

ALBERT THIERRY.

Les Domestiques agricoles de l'Allier

Dans plusieurs communes de l'arrondissement de Moulins, les domestiques agricoles viennent de se constituer en syndicats.

De tous les travailleurs ruraux, les domestiques — des jeunes gens généralement âgés de 12 à 25 ans — sont certainement les plus malheureux sous divers rapports.

Au sujet du gain, ils ont quelques avantages sur les journaliers et peut-être même sur les cultivateurs. Une augmentation progressive de leurs gages s'est produite qui s'explique par la difficulté du recrutement.

Au point de vue moral il n'en est malheureusement pas de même. A cet égard, les domestiques sont dans une situation déplorable. Loués tantôt dans une ferme, tantôt dans une autre, ils changent de ce fait de maîtres tous les ans, quelquefois plus souvent. Dans bien des contrées, les domestiques sont logés dans les étables et nourris à part ; chez nous il n'en est pas de même ; ils logent et mangent avec leurs patrons, pour la bonne raison qu'ils sont peu nombreux dans la même ferme, deux ou trois, rarement plus. Qu'ils mangent ou non à la table du patron ils sont condamnés de toute façon à vivre constamment au milieu d'étrangers. Ils peuvent tomber dans des places où on ne leur fera pas trop sentir qu'ils sont des étrangers et des inférieurs, mais ces places sont loin d'être la règle. Et encore dans ces cas, une foule d'inconvénients s'opposent-ils à ce que ces jeunes gens soient à peu près heureux.

Je cite à cet égard le témoignage d'un ancien valet de ferme qui écrivait tout récemment la lettre suivante à notre ami Emile Guillaumin, l'écrivain paysan bourbonnais :

... J'ai vécu une vingtaine d'années la vie de domestique, je puis donc m'exprimer en connaissance de cause. Eh bien ! quoi qu'on dise que le domestique fait partie de la famille, qu'il n'est pas considéré comme inférieur, mais comme collaborateur et ami, je puis affirmer qu'en réalité cette vie n'est rien moins qu'agréable. Deux hommes dont l'un est le subordonné de l'autre ne peuvent être foncièrement amis surtout quand cette subordination n'est ni délimitée, ni réglementée. Certes, l'employeur peut être bon, humain, généreux, loyal, mais il peut être aussi arbitraire, despotique, insolent, brutal. Et, somme toute, il y a toujours supériorité, autorité chez l'un, dépendance, humiliation chez l'autre. En principe, le domestique ne peut avoir d'individualité propre : pour la bonne harmonie des rapports communs, il doit aimer ce qu'aime son maître, haïr ce qu'il haït, croire ce qu'il croit.

D'autre part, comment un patron dans la force de l'âge, robuste et bien musclé, pourrait-il avoir conscience de la faiblesse de son valet, jeune encore et moins bien bâti ? Comment le supposerait-il à bout d'haleine pour le suivre à fancher, à charger les gerbes, à toutes sortes de gros travaux, si lui-même accomplit sans effort toutes ces besognes ? Comment le supposerait-il malade, dyspepsique, etc., s'il jouit d'un excellent estomac ? Comment le croirait-il excédé par deux heures de travail avant le jour et trois heures après le coucher du soleil, s'il est dominé par un perpétuel sentiment d'avarice ? Comment le croirait-il extrêmement fatigué à midi, s'il ne s'est employé, lui, qu'à de menus travaux le matin ? Comment, s'il le voit lire, ne le jugerait-il pas prétentieux et orgueilleux, s'il est, lui, indifférent à toute chose intellectuelle ? Comment ne le jugerait-il pas bien nourri et suffisamment rassasié, alors qu'ils vivent à la même table et que lui s'estime satisfait ? Comment souffrira-t-il que le garçon demeure à l'occasion quelques heures dans sa famille, alors qu'il vit, lui, constamment au milieu des siens ? Généralement le domestique est exploité un peu sur tout, sur le sommeil, sur la nourriture, sur la liberté...

Leurs conditions de travail. — Les porchers.

Les servantes.

Les domestiques sont généralement considérés comme des inférieurs pour les fermiers, aussi sont-ils traités souvent en conséquence. Les petits pères, les porchers comme

on les appelle chez nous, ont surtout à se plaindre de cette piètre considération. Trop faibles encore pour se défendre et trop peu expérimentés, ils ont à subir bien des fois les mauvais traitements de leurs patrons et même ceux de leurs camarades, les forts domestiques. Ces derniers, au lieu de les encourager et de les aider, ne se gênent pas pour les taquiner par toutes sortes de mauvaises plaisanteries et par les battre parfois.

Ces pauvres enfants, loués pour un prix dérisoire, cinq à six sous par jour, sont constamment attelés à leur besogne, soit avec les hommes, pour soigner les animaux, toucher les bœufs au labour, etc., soit avec les femmes, pour charrier l'eau, rentrer le bois ou garder les bestiaux au travers des pacages et par tous les temps. La plupart de ces gamins, fils de journaliers chargés de famille, n'ont pas même des effets de rechange pour se mettre à l'aise quand ils rentrent des champs, mouillés et crottés. Sans sensibilité, on peut dire que le sort de ces pauvres gars, arrachés au foyer familial par la nécessité de gagner un salaire aussitôt que possible, est des plus navrants. D'ailleurs, les grands domestiques ne parlent toujours qu'avec effroi ou amertume de l'époque où ils étaient porchers.

Les servantes de ferme, elles non plus, n'ont pas une situation bien agréable. Elles sont encore davantage privées de liberté et de repos que leurs camarades masculins. Il est d'usage qu'on leur réserve les besognes les plus ennuyeuses de la ferme. A la campagne, lorsqu'on loue une bonne, ce n'est assurément pas pour lui faire faire de la dentelle, mais bien pour lui faire accomplir les travaux pénibles et sales.

En sus de l'ouvrage d'intérieur, ces jeunes filles doivent encore aller aux champs avec les hommes ; planter les pommes de terre et semer les céréales au printemps ; faner le foin et l'engranger, ramasser la javelle, etc., durant l'été ; aider à la cueillette des récoltes d'automne, et, pendant l'hiver, toucher les bœufs à la charrue, garder les pores ou les moutons au milieu des vastes pâturages où la bise siffle et glace.

A la veillée, jusqu'à 10 ou 11 heures du soir, elles travaillent encore à réparer les vêtements usés de leurs maî-

tres. Pour soigner leurs effets personnels elles n'ont ordinairement que quelques heures le dimanche, au retour de la messe et du bal, si on leur a permis de sortir.

Restent encore les rapports de ces pauvres filles avec les hommes lorsque le travail se fait en commun. Je néglige les taquineries et les plaisanteries souvent dures à avaler ; mais il est fréquent que les garçons cherchent à les mettre à mal, bien résolus d'avance à les abandonner si l'acte d'amour est suivi de conséquences. La vie de ces servantes, alors ? Oh ! neuf fois sur dix, irréparablement brisée.

Les domestiques de notre région sont astreints à un travail très long et, cela va sans dire, très pénible, d'une durée moyenne de 14 à 16 heures par jour.

En été, ils font ordinairement 18 heures, sinon plus : levés dès 3 heures et demie ou 4 heures du matin, selon l'habitude de la maison où il sont loués, ils sont encore dans les champs à 9 heures du soir. Avant qu'ils soient rentrés à la ferme et qu'ils aient mangé la soupe, il se trouve d'être au moins 10 heures.

Il ne leur reste donc que 6 heures au plus de repos, ce qui est trop peu pour le rude labeur accompli durant le jour et à renouveler le lendemain. La sieste à midi n'est encore guère rentrée dans les mœurs ; néanmoins elle tend peu à peu à s'implanter.

En hiver, la journée est un peu moins longue, mais la besogne est plus sale, car il faut travailler constamment dans la boue au travers des champs ou dans le fumier pour nettoyer et panser les animaux.

Les cultivateurs, eux aussi, subissent cet état de choses, nous dira-t-on ! Parfaitement, mais cela n'atténue pas la dureté de l'existence du domestique. La souffrance physique et morale du patron ne saurait adoucir celle du valet ni l'obliger à subir les avanies sans nombre de sa triste condition sans qu'il cherche à y apporter de remèdes.

Pour tant de peines, de privations et d'inconvénients de toute sorte, voici le montant des salaires annuels alloués aux domestiques, le 10 juin dernier, à la loue de Bourbon-l'Archambault :

Pour les garçons :

De 12 ans, 120 à 150 fr.
 De 13 ans, 150 à 180 fr.
 De 14 ans, 180 à 250 fr.
 De 15 ans, 260 à 350 fr.
 De 16 ans, 300 à 400 fr.
 De 17 ans, 360 à 460 fr.
 De 18 ans, 450 à 500 fr.
 De 19 ans, 460 à 520 fr.
 De 20 ans, 470 à 590 fr.
 Au-dessus de 20 ans, de 500 à 590 fr.

Pour les filles :

De 12 ans, 100 à 120 fr.
 De 13 ans, 125 à 160 fr.
 De 14 ans, 170 à 190 fr.
 De 15 ans, 200 à 235 fr.
 De 16 ans, 235 à 285 fr.
 De 17 ans, 280 à 305 fr.
 De 18 ans, 280 à 310 fr.
 De 19 ans, 290 à 330 fr.
 De 20 ans, 300 à 340 fr.
 Au-dessus de 20 ans, de 300 à 350 fr.

A quelques francs près, ces prix sont les mêmes dans tout le département. Il suffit de les diviser par 365 pour être fixé sur le salaire quotidien des domestiques et pour être convaincu que la rémunération en argent qui leur est accordée n'est pas en rapport avec la besogne considérable qu'ils fournissent.

Propagande et formation de syndicats

Les domestiques de l'Allier se plaignent sans cesse de leur triste condition. Ils sont las de souffrir. Mais beaucoup d'entre eux — trop hélas ! — cherchent dans les plaisirs du cabaret et dans les amours éphémères une sorte de consolation, un adoucissement immédiat à leurs déboires professionnels. Tous, par bonheur, n'agissent pas de la sorte. Dans diverses communes des environs de Moulins, plusieurs jeunes garçons, soucieux d'apporter des améliorations durables et sensibles à leur condition sociale, ont résolu d'organiser leur corporation en syndicats.

Ce fut à Bourbon-l'Archambault que germa la première idée de ce genre. A la suite d'une intéressante conférence syndicale faite dans cette localité par le camarade Déforge, de Moulins, un comité d'organisation, d'une dizaine de jeunes gens, se forma. Des convocations furent lancées à tous les domestiques du canton et le dimanche 25 avril dernier, le syndicat fut définitivement constitué. Quelques semaines après, les domestiques de Bessay, Buxières-les-Mines, Lusingny, Chapeau, Vaumus, suivirent l'exemple donné par

leurs camarades de Bourbon. Depuis cette époque s'est encore fondé le groupe de Tronget. Plusieurs sont actuellement en formation.

Mais ces nouvelles organisations ne sont pas encore assez puissantes ni assez nombreuses pour revendiquer immédiatement les améliorations qu'elles se proposent d'obtenir.

Afin d'intensifier leur propagande, les militants se décidèrent à relier les syndicats existants par un organisme central. Dans ce but, un congrès fut tenu, le 28 novembre dernier, à la Bourse du Travail de Moulins. Une dizaine de délégués y assistèrent. Jugeant leurs forces trop minimes encore pour se grouper en fédération autonome, les syndicats représentés donnèrent leur adhésion à l'Union départementale des syndicats ouvriers qui est chargée désormais de la coordination de la propagande rurale.

Avant de se séparer, les délégués se sont entendus sur les diverses revendications qu'ils désirent soumettre à leurs patrons dès que leurs organisations seront assez fortes pour tenter la réalisation. Voici le programme des réclamations qu'ils ont élaboré en commun et que leurs militants ont commenté dans la presse locale :

Réglementation des heures de travail.

Nous voulons une réglementation des heures de travail. Il est d'usage de besogner de l'aube au crépuscule et même d'empiéter sur les nuits en hiver pour le pansage des bêtes, en été au temps des foins et de la moisson. Rien de régulier d'ailleurs : il est des fermes où l'on se rend aux étables, en décembre, dès cinq heures du matin ; il en est d'autres où l'on n'y pénètre qu'à sept heures. La sieste méridienne aux mois chauds est d'usage courant dans quelques endroits : en nombre d'autres on ne veut pas l'accorder. Pourquoi une chose possible ici est-elle déclarée inadmissible à côté ? Nous reconnaissons qu'il n'est pas aussi facile que dans une usine ou un atelier d'artisan de commencer et de cesser le travail à une heure fixée. Il faut tenir compte des caprices de la température et de la nécessité d'enlever rapidement les récoltes mûres. Néanmoins, une *réglementation est possible* et nous entendons l'obtenir. Nous ne voulons plus des journées de dix-huit heures qui vous laissent anéanti, fourbu, déprimé au physique et au moral. Nous voulons faire admettre le droit au repos et le droit aux loisirs...

Bien des esprits routiniers nous objecteront qu'une telle reven-

dication est inacceptable et inapplicable au système agricole actuel, que le travail des champs ne peut être réglementé à cause des intempéries et de la besogne pressante, lors de la récolte et des semailles. Mais ces arguments, à notre avis, sont erronés.

Dans certaines contrées où la culture se fait exclusivement par domestiques et ouvriers agricoles et non par métayers et fermiers comme chez nous, la journée de travail est bien déjà limitée. Chez nous il peut en être de même. Lorsque nous ne ferons que dix heures par jour, par exemple, nous travaillerons avec beaucoup plus de courage et d'énergie que maintenant, car alors nous serons reposés, pleins de force, de volonté et capables de fournir un effort continu. Notre somme de production ne sera, certes, pas diminuée.

Et si nous ne suffisons pas, malgré nos prévisions, à faire tout le travail pressant, nos patrons auront recours aux nombreuses machines agricoles qui restent actuellement enfouies dans les magasins industriels et aux bras de nos camarades partant aujourd'hui à la ville, lesquels resteront aux champs alors que notre situation se sera améliorée.

De ce fait, nous aurons beaucoup plus de loisirs que maintenant. Nous les emploierons non pas à fréquenter le cabaret, comme certains le craignent, mais à parfaire notre instruction, à suivre le mouvement social en lisant de bons journaux et de bons livres. Nous deviendrons peu à peu des hommes instruits et bons, capables de régénérer la société.

Augmentation progressive des gages.

Nous tendrons sans cesse vers l'augmentation graduelle de nos gages et ferons en sorte que les petits porchers et les servantes soient mieux rémunérés. Il nous semble qu'actuellement la somme de travail que nous fournissons n'est pas suffisamment rétribué.

Amélioration de la nourriture.

Nous ne sommes pas bien nourris : du moins s'il est des endroits où la nourriture est assez confortable, il en est d'autres où elle laisse tout à fait à désirer... Il ne nous appartient pas d'établir un menu quotidien, mais en principe nous demandons d'être mieux nourris.

Nous demandons aussi une ration de vin chaque jour, aux deux principaux repas.

Quand on fait une grande dépense d'énergie physique, un verre de vin réconforte. La potée au lard, la fricassée de pommes de terre, les beignets, le *tourton*, la galette sont des aliments très lourds : un verre de vin en faciliterait à la fois l'absorption et

la digestion. Les vigneron du Midi crèvent de misère avec leurs caves pleines ; nous, laboureurs des fortes terres, nous, producteurs de blé, éleveurs de bétail, nous sommes privés de ce produit qu'ils ne peuvent vendre et qui nous ferait du bien. Cela est contraire à la plus élémentaire logique... Nous exigeons du vin.

Amélioration du couchage ; chambres particulières.

Nous exigerons aussi que nos patrons se procurent le matériel de literie nécessaire pour que nous couchions seuls et non plus à deux, comme c'est l'habitude dans les fermes où il y a plusieurs domestiques. Cela est contraire à l'hygiène et à la propreté individuelle.

Nous unirons ensuite nos efforts à ceux de nos patrons, les métayers et les fermiers exploitants, pour imposer aux propriétaires terriens la réfection intégrale de toutes les habitations ne remplissant pas les conditions d'hygiène et de moralité exigées par les besoins nouveaux des producteurs agricoles. Nous réclamerons une chambre comme logement individuel, où nous pourrions travailler et nous reposer librement. Nous ne voulons plus être internés dans le coin le plus sale de l'habitation et être continuellement dérangés par les bruits de la ferme.

Nous ne cherchons point de ce fait à être désagréables aux métayers, nos employeurs directs ; ce n'est point à leur détriment que nous entendons être favorisés. Nous croyons au contraire que nos exigences leur permettant d'obtenir des conditions d'exploitation meilleures, ils bénéficieront aussi des avantages quotidiens que nous croyons devoir réclamer et que leurs affaires n'en iront que mieux...

Voilà les améliorations matérielles et morales réclamées par les domestiques de ferme. Elles marquent une étape de leur action et de leur pensée. Sont-elles exagérées et irréalisables ? Je ne le crois pas. Espérons et souhaitons que ces jeunes travailleurs, parias de la classe agricole, soient bientôt assez nombreux au syndicat, assez conscients, assez résolus pour conquérir une vie nouvelle. Il leur appartient de s'unir sans plus tarder, de s'unir solidement pour une action énergique.

A. DUMONT.

La Grève des Boutonniers de l'Oise⁽¹⁾

(Suite et fin)

Pas commode à appliquer le tarif Bousson !

Il s'agit de tenir bon. Le dimanche 25, à 4 heures du soir, un grand meeting a lieu dans un enclos de Lormaison. Plus d'un millier de grévistes y assistent. Il y a même un commissaire spécial en l'honneur de qui l'*Internationale* et la *Carmagnole* sont entonnées.

Guignet s'attache à bien faire voir que c'est surtout le salaire des femmes qui est atteint : il demande aux hommes s'ils abandonneront leurs compagnes de lutte ? Non ! Non ! lui répond-on. Lucien Platel démontre les mauvais desseins du préfet et des patrons. Puis Delpech relève le reproche fait aux grévistes de demander le concours « d'étrangers à leur corporation ». — Les soldats qui interviennent dans le conflit, appartiennent-ils à votre corporation ? Et Bousson est-il boutonnié, lui ? Aucun d'entre nous ne connaissant pas votre métier n'aurait accepté d'établir un tarif ; si nous l'avions fait, les patrons auraient critiqué et ils auraient eu raison.

Le lendemain, conformément aux décisions du Co-

(1) Voir *Vie Ouvrière*, numéros 4, 5 et 6.

mité exécutif, des réunions ont lieu, à 7 heures du matin, dans toutes les sections.

Dans chacune d'elles, des délégations nommées par usine sont chargées de se rendre dans les ateliers avant la rentrée des ouvriers et, au cas où le tarif Bousson y serait appliqué, de revenir à la réunion où tous les travailleurs décréteront aussitôt la continuation de la grève.

Ce qui est décidé est exécuté. Heureusement que les militants ne dorment pas ! Sinon, les efforts de deux mois seraient perdus. Le mot d'ordre patronal et préfectoral est observé, à peu près partout.

A Andeville, seule la maison Guérault-Lemarinier continue à fonctionner. Grève, chez les quatre autres, votée par 490 voix contre 5 blancs et 7 non. A Méru, grève chez tous les fabricants. A Valdampierre, grève. Au Déluge, les ouvriers, pour la plupart, retravaillaient ; ils se mettent en grève à nouveau. Au Petit Fercourt, grève. A La Houssoye, grève. A Amblainville, Lormaison, Saint-Crépin, grève.

Il n'y a qu'à Laboissière où le patron Lamouche paye déjà le tarif ouvrier et à la Villeneuve où le tarif est accepté, que le travail continue.

On sent que c'est la partie suprême qui se joue. Les patrons comptaient beaucoup sur la manœuvre du tarif Bousson ; la résistance des ouvriers, leur ténacité à maintenir la grève et à ne pas tomber dans le traquenard, démonte certains patrons qui, dès le lundi soir, rendent les armes. Un nombre important d'entre eux demande à signer de nouveau le tarif du 31 mars, le tarif de l'Union syndicale.

Les meneurs de la résistance patronale, les hommes d'honneur du trust ont fait apposer une grande affiche dénaturant odieusement les faits. Sans retard, l'Union des Tabletiers y répond par la suivante, qui démolit point par point tous les mensonges patronaux :

Parjures

Camarades, une affiche aux allures officielles, — gouvernementale et patronale, — vient d'être apposée sur les murs de la région avec l'intention évidente de tromper la bonne foi de tous les camarades.

Cette affiche, véritable monument de mensonges, d'hypocrisie et de contradiction, montrera aux travailleurs sincères et connaissant bien la situation ce que vaut la mentalité patronale et la confiance que l'on peut accorder à nos gouvernants qui, ici, se sont rendus les complices d'une œuvre de monstruosité et d'iniquité.

A cette affiche verte — symbolisant par sa couleur l'espérance de rouler les ouvriers — nous croyons devoir ne répondre qu'en relevant les principales contradictions et les signaler ainsi à l'attention des travailleurs.

AFFICHE PATRONALE

Mensonges, contradiction, hypocrisie

Les ouvriers déclarèrent qu'ils repoussaient l'arbitrage et qu'ils n'accepteraient que le tarif d'Andeville sans condition et sans réserve.

Le 31 mars, la situation était celle-ci :

D'un côté les ouvriers réclamant l'application pure et simple du tarif d'Andeville.

De l'autre, les patrons ou la plupart d'entre eux, disposés à accepter provisoirement le tarif d'Andeville sous réserve que le tarif définitif serait fixé par un arbitre.

NOUS RÉPONDONS :

Le tarif sans aucune modification.

Nous avons toujours maintenu nos déclarations, et notre tarif envoyé à tous les patrons, connu de tous les ouvriers, n'a reçu aucune modification de notre part et a été appliqué là où le syndicat a décidé la reprise du travail. En cela, nous sommes d'accord avec l'affiche préfectorale.

Ce jour, les patrons voulaient faire des réserves pour l'acceptation comme il est indiqué ci-contre, mais sachant combien un arbitrage nous aurait dupé, nous refusâmes cette condition et les patrons n'insistant plus, acceptèrent la solution immédiate.

Quel était ce tarif ? M le président de la Chambre syndicale des patrons en présenta un exemplaire au préfet et celui-ci offrit aussitôt à l'assemblée d'en donner lecture, mais tous, patrons et ouvriers, déclarèrent qu'ils le connaissaient.

Après quoi furent discutées quelques questions de détail et, quand ouvriers et patrons se furent mis d'accord sur tous les points, le préfet, par trois fois, proclama la grève terminée.

Le lendemain ou quelques jours après la réunion du 31 mars, M. Marchand crut devoir adresser au secrétaire du syndicat ouvrier le tarif appliqué dans sa maison, et qui était, disait-il, le vrai tarif d'Andeville.

En présence de cette divergence, le préfet crut devoir faire dresser un tarif indiscu-

Ici apparaît l'hypocrisie.

Un seul tarif était connu des ouvriers, en même temps que des patrons : le tarif de l'Union syndicale des ouvriers tabletiers ; jusqu'à ce jour, le syndicat patronal n'avait élaboré que le tarif premier qui provoqua le conflit. Par conséquent aucun doute n'était possible, le tarif que possédait le préfet, remis par un ouvrier et non par un patron, ne pouvait être que celui des ouvriers tabletiers. Il n'en existait pas d'autres.

Ce tarif fut adopté dans son ensemble par les patrons présents qui tous le connaissaient.

Il fut adopté sans aucune réserve — autrement nous ne l'aurions pas signé — et cela permit au préfet de déclarer par trois fois la grève terminée.

Pourquoi M. Marchand agit-il ainsi puisque le 31 mars, le tarif connu de tous fut accepté ? Rien ne laissait supposer une contestation possible sinon sa mauvaise foi évidente, surtout que, comme ses collègues d'Andeville, il l'a payé intégralement à ses ouvriers pendant trois semaines. Et s'il n'avait pas l'intention de créer une division après l'entente, pourquoi ne présentait-il pas son tarif le 31 mars ? C'était prémédité.

Où M. Bousson puisa-t-il ses connaissances de boutonniériste pour établir un tarif ?

table d'Andeville et dans ce but il a chargé M. Bousson, conseiller de préfecture, de se rendre à Andeville et de procéder, au vu des livres de paye des maisons de cette commune, à l'établissement de ce tarif.

Pourquoi chercha-t-il à en constituer un nouveau puisqu'il en existait un qu'avait possédé le préfet et qui facilitait l'entente ?

Consulter les livres de paye, on en connaît la valeur, on sait qu'ils sont tous maquillés et en tous cas cela ne pouvait pas influencer notre décision qui est l'adoption du tarif signé le 31 mars.

Il est dit d'autre part :

« Le préfet voulait donner aux patrons l'occasion d'affirmer leur respect des engagements pris le 31 mars » ; cette déclaration est cynique, si tel était leur désir, ils auraient pu facilement le satisfaire en exécutant leurs propres engagements, au lieu de faire appel à la complicité du préfet et de son sous-ordre qui leur ont si complaisamment apporté leur concours.

Et maintenant qu'ils nous disent ce qu'ils ont fait des tarifs sciage et encartage, les ont-ils volontairement oubliés ?

Camarades, vous connaissez tous la situation, vous voyez ce que veulent les patrons : tâcher de créer une division parmi nous à la faveur de laquelle ils pourraient mieux nous exploiter et nous écraser de leur autorité ; nous n'en serons pas dupes, et en parjurant à leur parole, ils nous ont montré les sentiments qui les animaient à notre égard.

Nous sommes prévenus, nous ne serons pas victimes de leur tentative.

Cette manœuvre, le texte du tarif définitif la reconnaît. Voici ce texte :

Nous, soussignés, fabricants de boutons de nacre, reconnaissons avoir été induits en erreur en signant un tarif, dit Bousson, à la préfecture de Beauvais, le 23 avril 1909, croyant signer à nouveau le tarif syndical ouvrier annexé au contrat collectif du 31 mars, sous la présidence de M. le préfet de l'Oise.

Prenons l'engagement formel de nous en tenir à ce dernier et d'en observer toutes les conditions jusqu'au délai fixé.

Le jeudi 29 et le vendredi 30, un grand nombre de patrons signent le contrat. C'est la débandade patronale. Elle se produit malgré les coups de téléphone de M. Marchand à ses collègues. Lui, il n'est pas revenu à Andeville. N'empêche, il engage les autres à la résistance. Mais plusieurs qui commencent à voir clair dans son jeu, lui répondent qu'ils en ont assez et qu'ils préférèrent signer pour être tranquilles.

La volonté des grévistes ne fléchit pas. Le 1^{er} mai, tout le monde lâche le travail. Une grande concentration, à laquelle prennent part au moins 5.000 ouvriers, se déroule à Méru. Un meeting est tenu dans un enclos derrière le bois du Moulin Rose, le préfet ayant interdit de le faire sur la place des Armes.

Le lendemain, manifestation à Andeville et nouveau meeting dans un enclos.

Ces manifestations durant les deux jours, exercent une influence sur les patrons qui résistent encore. Ces derniers sentent que les ouvriers ne sont pas à bout de forces. Aussi, le 4 mai, dans un grand nombre de centres, les patrons adhèrent-ils au tarif ouvrier. A Méru, le travail est repris, tous les patrons ont signé.

La lutte se poursuit à Valdampierre, où une usine sur trois seulement travaille, et à Amblainville, Saint-Crépin et Lormaison où le chômage est complet.

Reste encore l'usine Marchand, à Andeville. Elle tente une manœuvre. Les ouvriers, convoqués à son de caisse, se réunissent au nombre de 59 et décident la reprise du travail au tarif Marchand-Bousson. Quels sont ces 59 ? Des employés de magasin et de bureau payés au mois et quelques jaunes.

En réponse à cette manœuvre, le Syndicat ouvrier convoque les travailleurs de cette maison ; ils votent

la continuation de la grève par 134 voix contre 2 non et un blanc. A l'entrée et à la sortie les employés ayant repris le travail sont hués par leurs camarades.

La manœuvre patronale ayant ainsi échoué, les associés de Marchand décident de ne pas rouler le lendemain. Ils sont d'ailleurs plutôt dégoûtés des jaunes qui étaient rentrés. Ces derniers n'avaient pas des-saoulé et n'avaient pas cessé de se chamailler dans l'usine. Si bien que le directeur, en guise de récompense pour leur trahison, leur donne leur congé.

Pluie de condamnations

Les patrons avaient compté un peu sur les juges de Beauvais pour terroriser les grévistes. Quelques mois de prison bien appliqués produiraient de l'effet. Le 28 avril, le tribunal correctionnel prononçait les condamnations suivantes : Maréchal et Gueule, 8 mois de prison ; Winter et Vasseur, 6 mois ; Tavaux, Leroux, Vue, 4 mois ; Noël, Potentier, 3 mois ; Langlet et Pecqueur, 3 mois par défaut ; Hucqueleux, Aumont, Doyelle, J.-B. Dehée, 2 mois ; Marceau Dehée, Plichon, Julienne Houziaux, Laure Dufer, Victoria Hébert, Alphonsine Piocelle, femme Déséricourt, 15 jours ; Douchel, 10 jours. Le Postollec, 3 mois ; Pouchain, 4 ; Piton, 3 ; Grégoire, 15 jours ; Mme Potier, 15 jours.

L'audience ne se passe pas sans incidents. D'abord avec Troisœufs père, qui déclare avoir reconnu Maréchal et Gueule en tête des manifestants qui cassèrent des carreaux, à Lormaison, dans la nuit du 9 au 10 avril.

M^e Bonzon. — M. Troisœufs a-t-il assisté à l'arrestation de Tavaux ?

M. Troisœufs. — Oui, monsieur.

— M. Troisœufs n'a-t-il pas essayé de frapper Ta-

vau pendant qu'il était entre les mains des gendarmes ?

— Oui, monsieur. J'étais très surexcité.

— Avez-vous été interrogé sur ce fait par l'autorité judiciaire ?

— Oui, monsieur, hier seulement.

A ces dernières réponses, on sent la salle frémir. Les juges ne partagent pas cette haine de l'injustice, sans doute, puisqu'ils « salent » Maréchal et Gueule.

MM. Troisœufs fils et Tabary déclarent n'avoir reconnu personne.

M^e Bonzon. — M. Tabary n'était-il pas à la mairie lors de l'arrestation de Gueule et n'a-t-il pas cherché à le frapper ?

M. Tabary. — Oui, j'ai fait le geste de frapper, car j'étais surexcité, mais je n'ai pas abaissé la main.

MM. Doudelle fils n'ont reconnu personne. Ils évaluent les dégâts commis chez eux à 19.000 francs, dont 16.000 de boutons.

Ils n'y vont pas de main-morte, les Doudelle ! 16.000 francs de boutons comme dégâts ? Et pourtant ils les ont ramassés en totalité, le lendemain. S'ils pouvaient se faire rembourser par la commune, la bonne affaire ! 16.000 francs de la vente de leurs boutons et 16.000 francs de la commune, c'est du bon petit commerce !

Le patron Lignez, de Lormaison, nous accuse, Tavaux, Leroux, secrétaire de l'Union des syndicats de l'Oise, et moi, de lui avoir extorqué par la force et par les menaces la signature qu'il vint apposer au bas du tarif provisoire, un jour de réunion, salle Bénard, à Lormaison. Mouel et Couet, qui avaient signé dans les mêmes conditions, alors que 50 gendarmes étaient postés en face de la salle de réunion, reconnaissent plus tard, lorsque Leroux est appelé devant le juge d'instruction pour cette accusation, qu'ils signèrent volontairement et en toute liberté. La mauvaise foi de Li-

gnez étant prouvée, aucune suite n'est donnée à l'affaire. Le bonhomme est connu pour ce qu'il est capable de faire. En 1907, lors de la grève de Lormaison, il avait déjà menacé publiquement de me faire casser les reins.

Quelques jours plus tard, la vengeance populaire allait trouver son compte. A la campagne, tout le monde se connaît et nul n'ignore les petites histoires du patron. Le vendredi 7, Lignez était occupé à faire des propositions galantes à une brave dame ; il la maltraitait même un peu, paraît-il. Un groupe d'ouvrières et d'ouvriers qui avaient vu le manège, s'emparent de la voiture du patron et vont la cacher dans le fond de la cour de l'usine Bourdais.

Quand Lignez s'aperçoit de la disparition, il se met en fureur, porte plainte aux gendarmes. Quelques minutes après, deux compagnies de chasseurs à pied gardent les abords de l'usine pendant qu'une dizaine de gendarmes, sous les ordres d'un capitaine, accompagné de deux commissaires spéciaux, sortent la voiture au milieu des rires et des huées de la foule.

A ce moment, un escadron de cuirassiers arrive au trot. Cela met le comble à la joie. Au milieu des rires et des huées, couvert de ridicule, Lignez monte dans sa voiture, non sans y avoir effacé des vérités inscrites à la craie. Et il regagne Lormaison escorté par des cuirassiers. Le lendemain matin, il revient accompagné encore par des gendarmes et il est l'objet d'une réception semblable à celle de la veille.

Le même jour, Troisœufs faisait des siennes, d'un autre genre. Le mercredi 5, les grévistes avaient découvert dans une voiture de la laiterie Maggi un panier de boutons envoyé par Troisœufs à un fabricant de Méru ; naturellement, ils l'avaient confisqué. Cette fois, c'est le patron lui-même, en plein jour, qui en transporte dans sa voiture ; on les saisit également.

Troisœufs menace de mort le camarade Guignet. La foule, alors, l'entoure et va lui faire un mauvais parti. Il est obligé de se mettre sous la protection de deux compagnies du 51^e de ligne.

Depuis le 4 mai, l'effectif des troupes est réduit, le travail ayant repris dans la plupart des communes. Le 5^e dragons et le 2^e hussards ont rejoint leurs casernements ; le 8^e chasseurs à pied, aussi, ce dernier remplacé par un bataillon du 51^e de ligne.

Un gros mécontentement, aussi, se manifestait parmi la troupe. Les soldats couchaient sur la paille par un froid glacial. Il y eut deux morts par suite de congestion. Une quantité d'autres furent dirigés sur l'hôpital de Beauvais. Le 1^{er} mai au matin, deux soldats du 8^e chasseurs à pied tombent frappés de congestion. Les sachant en danger de mort, le major prie le général Nicolas de lui prêter son automobile pour les transporter d'urgence à Beauvais. Le général s'y refuse. Quelques heures après, le soldat Dufour succombe. L'armée est une grande famille, n'est-ce pas ?

Les meneurs patronaux lâchent pied

Les journées se passent toujours en manifestations et en réunions pour les grévistes qui restent. Le dimanche 9, concentration à Valdampierre. Réunion par L. Platel et par Guignet. Manifestation après. Les patrons et les jaunes sont hués. Cuirassiers, dragons, gendarmes ayant chargé, des bagarres se produisent. L'ouvrier Roche, pour avoir manifesté son indignation aux gendarmes, est aussitôt arrêté. Deux jours après, en correctionnelle, il est condamné à 1 mois. On est expéditif lorsqu'il s'agit de grévistes ! Le samedi 15, c'est mon tour. Les chats-fourrés me condamnent par défaut à 6 mois de prison. Ça m'apprendra à respecter le métier de commandant de gendarmerie. Le 17, c'est Commeignes qui est arrêté à La

Houssoye pour prétendus outrages aux gendarmes. Deux jours après il est condamné à un mois de prison.

Mais, malgré tout cela, aucun espoir ne brille plus pour les hommes du trust. Il faut qu'ils cèdent. Il leur en coûte de s'avouer vaincus. Aussi ils se débattent pour sauver les apparences et leur amour-propre.

Le jeudi 20, un accord intervient à l'usine Marchand. Les ouvriers reprennent le travail sur un tarif qui est un peu différent du tarif syndical mais qui lui est plutôt avantageux.

Il en est de même chez Tabary et Troisœufs, à Lormaison. Il n'y a que Doudelle, de Saint-Crépin, qui s'obstine. Devant son intransigeance, les ouvriers vont se placer ailleurs ; il ne reste, chez lui, que quelques jaunes. A Valdampierre, la résistance continue.

Jusqu'au commencement de juin quelques maisons restent réfractaires mais finissent par adopter un tarif qui donne encore un avantage aux ouvriers.

Devant la tournure que prennent les événements, le samedi 22 je me rends au greffe du tribunal de Beauvais faire opposition à ma condamnation. Je suis éeroué aussitôt.

Gueudée, Laguiri, Grandmaître et Dauchet comparaissent en correctionnelle pour entraves à la liberté du travail ; ils récoltent 15 jours de prison et 16 francs d'amende. Le Postollec, pour avoir affiché les noms de quatre jaunes, est condamné à un mois de prison et 100 francs de dommages-intérêts envers chacun des demandeurs.

Déséricourt, Mmes Scordel et Houziaux sont condamnés à 8 jours de prison et 16 francs d'amende pour entrave à la liberté du travail. Drouin, accusé d'avoir chanté, en regardant le commissaire spécial Calmette : « On les pendra, la gueule en bas », s'en tire avec un mois. Enfin, le 12 juin, je comparais devant le tribunal qui réduit ma peine à quatre mois.

Je dois signaler ici la courageuse conduite d'un officier qui accepta de m'apporter son témoignage. Les paroles du commandant Barotte, que j'avais connues à Lormaison, le capitaine Gérard, de Beauvais, les avait entendues et en avait parlé à un ouvrier, celui qui me les avait rapportées. Mais le capitaine Gérard accepterait-il de venir témoigner ? Il accepta sans hésitation.

C'est un fichu officier que ce gaillard-là. Il vient. Il raconte ce qu'il a entendu, les conditions dans lesquelles il l'a entendu. C'était en wagon. La conversation était entre Barotte et un quidam qu'il reconnaît en la personne du procureur de la République. Le commandant Barotte avait bien déclaré que l'autorité militaire avait manqué d'énergie et que s'il avait été, lui, à la tête des troupes il aurait réprimé la grève plus violemment et aurait mis la région en état de siège. Il attribuait la grève aux réactionnaires, tout en traitant les militants d'anarchistes.

Ce témoignage fit une grosse impression. Si j'avais voulu faire des regrets, les juges, qui étaient passablement gênés, m'auraient sans doute de suite renvoyé à Andeville. Mais je n'aime pas beaucoup les simagrées : « Je suis assez grand garçon, répondis-je, et j'ai assez de fermeté de caractère pour revendiquer la responsabilité entière de mes actes et de mes paroles ».

Conclusion

Cette grève mémorable a eu pour premier résultat d'empêcher que les ouvriers boutonniers, dans l'ensemble, soient spoliés d'au moins un million de francs dans l'espace de dix mois, c'est-à-dire pendant la durée du contrat qui, certainement, sera renouvelé. Mais elle a donné d'autres résultats. L'organisation syndi-

cale, qui comptait encore peu, s'est développée considérablement. L'esprit de révolte s'est éveillé. Devant les faits et les avantages acquis, tel qui prêchait le calme hier est maintenant le plus fervent propagateur de l'action directe. Bien mal venu serait celui qui se risquerait aujourd'hui à prétendre que la grève des boutonniers ont agi ainsi, l'on s'est moqué d'eux. Ce n'est que lorsqu'ils ont su montrer les dents que leurs exploiters ont commencé à être moins arrogants et à céder. Ah ! il est bien vrai que la peur est le commencement de la sagesse.

Les militants ont eu de la besogne pour entraîner et soutenir ce magnifique mouvement. Pas de repos, exténués ou non, il leur fallait chaque jour aller, par la pluie et la neige, dans les vingt communes où s'étendait la grève, afin d'organiser sérieusement et presque militairement la résistance. L'arrêt du travail n'était pas commode. Beaucoup d'ouvriers travaillant à domicile, il y avait nécessité à ce qu'on s'organise pour empêcher la sortie et la rentrée des boutons.

La grève a duré trois bons mois, pendant lesquels la plus parfaite harmonie n'a cessé de régner parmi les ouvriers. Et ce furent des spectacles impressionnants que ces longues théories d'hommes et de femmes, bravant toutes les intempéries pour aller là où une leçon s'imposait, afin de faire comprendre aux patrons les plus féroces qu'il y a des limites à tout.

Souvent on se plaint de l'influence déprimante des femmes. Chez nous, elles se sont toujours montrées les plus énergiques et les plus ardentes. On peut même dire qu'elles furent une des causes importantes de la victoire.

Et maintenant, que dire du député Baudon, le Quinze-mille de l'arrondissement ; du conseiller général Deshayes, qui ne virent dans ce mouvement

qu'une question politique et qui osèrent faire imprimer que la grève était fomentée et soudoyée par les curés et par les réactionnaires. Nous leur avons offert maintes fois de leur présenter nos livres de comptabilité. Ils ne se sont pas dérangés pour les regarder, mais ils ont continué à calomnier. Pour ces gens-là, il est inadmissible qu'un ouvrier ait une volonté. Du moment qu'ils ont, eux, le ventre plein, lui, il ne doit pas avoir faim, et s'il se révolte, ce ne peut être que pour faire le jeu de tel ou tel parti politique.

Toute chose, même malheureuse, a son côté. Les travailleurs du bouton qui avaient encore foi en la toute-puissance du bulletin de vote en sont quelque peu revenus. Ils ont appris à ne compter que sur eux-mêmes et à ne plus se fier aux belles promesses des aspirants Quinze-mille. Aussi, ils se chargent eux-mêmes de la besogne qui les regarde.

Quoique ces messieurs aient fait placarder sur tous les murs que les déprédations commises ne pouvaient être que l'œuvre d'étrangers à la région, cela n'a pas empêché quarante-cinq des nôtres, tous du pays, d'être condamnés au chiffre global de 7 ans de prison.

Voilà terminé le récit de la grande lutte soutenue par les boutonniers de l'Oise pour défendre leurs salaires. Le souvenir en restera longtemps chez nous et y entretiendra l'esprit de révolte et d'organisation.

J.-B. PLATEL.

A TRAVERS LES REVUES

A propos de la « Lettre des Evêques »

Sous ce titre, les *Documents du Progrès* (n° de décembre 1909), publient un intéressant article de M. l'abbé Naudet relatif à la campagne présente du clergé romain contre l'école laïque. Se plaçant au point de vue catholique, l'auteur voudrait « essayer de dire comment on peut envisager la question de principe et la question de fait ». D'où deux parties bien distinctes dans son étude.

La première — de beaucoup la plus étendue — est consacrée à l'exposé de considérations générales. M. Naudet n'accepte pas qu'on traite la religion comme une simple « opinion », mais bien comme une « nécessité morale », ce qui ne saurait surprendre de la part d'un ministre du culte. Si le principe de la neutralité est intolérable, la chose elle-même peut, cependant — c'est le cas en France, actuellement — être, à un moment donné, imposée par les circonstances. On ne doit la considérer alors que comme un inéluctable pis-aller, un moindre mal. Et c'est le devoir sacré de l'Eglise de veiller à sa stricte observation.

S'appuyant sur des autorités diverses, M. Croiset, Jacques Bonzon... l'auteur affirme la possibilité d'un régime scolaire à peu près exactement neutre. Nous n'y contredisons pas, pourvu qu'on donne au mot neutralité son sens exact, large et précis à la fois, synonyme d'impartialité. Nous pensons que l'école publique ne doit pas être un champ clos où deux cratées également oppressives se disputent le cerveau de l'enfant, le creuset où se forment des mentalités à l'image de celles des dirigeants de l'heure, qu'ils soient de droite ou de gauche. Ni cléricale, ni anti-cléricale. Non anti-religieuse, ni même simplement spritualiste ; mais a-religieuse ; nettement et franchement. Cette école-là seulement serait apte au respect des consciences et vraiment neutre au point de vue confessionnel. M. l'abbé Naudet nous suivrait-il jusque là ? Nous suivrait-il encore si, étendant la question, et sortant du domaine religieux, nous deman-

dions qu'on élargisse le souci d'impartialité jusqu'à ses limites extrêmes par l'introduction à l'école de toutes les opinions, de tous les sons de cloches, sous la seule condition que les unes et les autres soient adéquates à l'âge et à l'entendement des enfants ? Non, sans doute ; car M. Naudet serait alors en contradiction formelle avec les plus pures traditions catholiques.

Disons, d'ailleurs, en passant, que si tout n'est pas parfait dans les écoles officielles — on le verra bien quand il nous faudra quelque jour en critiquer l'esprit, les programmes et les méthodes — on y a, en général, un souci autrement grand que dans les écoles chrétiennes de respecter à la fois les droits de l'enfant et ceux du père de famille.

Nous rejoignons néanmoins l'auteur dans la vigoureuse critique qu'il présente du monopole, cette réforme jacobine qui revient sur l'eau, et qui, ressemblant en cela au « sabre de M. Prud'homme », peut fort bien servir « à attaquer ce qu'elle a la prétention de défendre et à justifier la main-mise sur toutes les libertés ? » Là aussi, toutefois, notre point de vue diffère : nous n'oublions pas l'usage autrement oppressif que fit, avant l'Etat démocratique, l'Eglise romaine, du monopole de l'Enseignement.

Nous voici à la seconde partie de l'étude de M. Naudet, la plus importante, semblerait-il, à en juger par les événements actuels et le titre de l'article : la justification de la campagne de boycottage menée contre l'école laïque. Trois pages de texte — seulement — sur les onze que comporte le total ! Le lecteur est un peu déçu. Il a l'impression très nette — qui peut ne pas être la bonne — que l'auteur glisse, glisse sur des arguments qu'il exposerait sans grande conviction parce qu'ils ne lui auraient pas paru, à lui-même, absolument péremptoires.

Ces arguments sont groupés autour de quatre chefs : les droits des évêques — ceux de l'Etat laïque — la riposte des instituteurs — le choix des livres.

Pour M. Naudet, les droits des évêques se confondent avec ceux de l'Eglise définis plus haut. Nous n'entreprendrons pas là-dessus de discussion théologique pour laquelle nous avouons — sans plus — notre incompétence. Il n'en

apparaîtra pas moins, à tout esprit exempt de parti-pris, que l'épiscopat a cherché là une mauvaise querelle. Pendant des années, les manuels classiques demeurèrent imprégnés d'un spiritualisme provocateur, pour ne pas dire plus, d'où résultait une violation patente et constante de la neutralité vraie, mais violation en faveur de l'Eglise. Depuis quelque temps, un effort sérieux et honnête — timide encore, parfois — ayant été accompli, on s'exclame, on s'indigne. Indignation purement intéressée. Le bout de l'oreille paraît.

Car, enfin — et quelle preuve n'y eut-il pas eu là de la sincérité de nos adversaires — pourquoi ne pas mettre en regard les passages incriminés des manuels laïques et ceux correspondants des ouvrages chrétiens ?

Quant au distinguo, survenu après que les associations professionnelles d'instituteurs eurent montré les dents, et d'après lequel la « Lettre » n'incriminerait pas l'ensemble des écoles, mais quelques-unes seulement, non autrement désignées d'ailleurs, la simple lecture de celle-là suffit à en faire justice. Quelle crânerie, Messieurs ! Et quelle franchise ! On s'étonne que M. Naudet — dont l'article témoigne par ailleurs, d'un effort visible d'impartialité et de libéralisme — se soit fait, à son tour, l'écho et le champion de telles subtilités émanant en droite ligne de Loyola.

L'Etat, à diverses reprises, a interdit l'usage de certains livres ecclésiastiques, dont l'histoire fameuse du P. Loricquet et quelques ouvrages d'auteurs demeurés anonymes. Comme les livres excommuniés par l'Eglise ne sont qu'un nombre de quatorze, et que ceux mis à l'index par le gouvernement atteignent le chiffre de dix-huit, M. Naudet triomphe. Tout beau ! Nous ne défendons pas l'Etat, faut-il le répéter ? Il a interdit d'autres manuels, excellents au point de vue éducatif, impartiaux ; trop, sans doute, puisque c'est pour cela qu'ils ont été condamnés. L'Eglise a-t-elle songé, alors, à protester ? Ne fut-elle pas la première à crier haro ? Et puis, à en juger par les altérations systématiques des vérités les plus évidentes, des faits les plus scientifiquement démontrés que l'on rencontre à chaque page dans les manuels tolérés, on se fait difficilement une idée de ce qui peut être contenu dans les autres. Car aussi,

avouez-le, le gouvernement « démocratique et social » n'a point la main si lourde lorsqu'il s'agit de se défendre sur sa droite.

Que les évêques aient été surpris de la riposte des instituteurs, nous le croyons sans peine. D'autres aussi, ont fait la grimace qui, sans l'avouer, le laissent aisément voir entre les lignes de leurs discours. Par contre, l'étonnement de M. Naudet nous étonne.

Pour terminer, il nous reste à citer — sans autre commentaire — les quelques lignes consacrées par M. l'abbé Naudet, au choix des livres. L'auteur se demande qui est compétent en la matière : « Est-ce la commission composée de laïques libres-penseurs qui a accepté les livres et dont la plupart des membres ignorent vraisemblablement les premiers éléments du catéchisme ? Les pères de famille catholiques lorsqu'il s'agit de veiller sur leur foi et sur celle de leurs enfants, doivent-ils, de toute nécessité, s'incliner devant la compétence doctrinale de M. Durand qui n'est pas baptisé ou de M. Dupont qui a refusé de faire baptiser ses enfants et préférer le jugement de ces citoyens qui, par ailleurs, peuvent être fort respectables, à celui de l'épiscopat ? »

La compétence subordonnée à la foi, on comprend trop bien ce que cela veut dire. Autant ériger le catéchisme en synthèse des connaissances à acquérir à l'école primaire !

Intéressant à cause des événements d'actualité auxquels il fait allusion, séduisant, souvent, par l'impartialité apparente des jugements et la modération des critiques, utile à lire parce qu'il résume assez heureusement le problème qui en fait l'objet, l'article de M. l'abbé Naudet n'apporte guère d'arguments de nature à aider ceux qu'il prétend servir. Aussi bien, le résultat de la lutte engagée entre l'église et l'école officielle ne saurait-il faire de doute. L'Ecole officielle est imparfaite, mais vaut infiniment mieux que sa rivale. Elle émet déjà quelques lueurs qui font espérer une régénération de l'éducation de l'enfance. Régénération lointaine, sans doute, mais possible. C'est bien déjà quelque chose. — *J. Picton.*

A TRAVERS LES LIVRES

Les Idées modernes sur les Enfants, par Alfred BINET. —
Prix: 3 fr. 50. — Edit. Flammarion.

Sous ce titre, M. Binet, qui dirige, en Sorbonne, un laboratoire de pédagogie (il paraît que la pédagogie est science de laboratoire!) a écrit 346 pages de texte serré, 346 pages divisées en 9 chapitres, qui ont pour titre: But de ce livre; L'Enfant à l'école; Le Corps de l'enfant; Vision et Audition; L'Intelligence, sa mesure et son éducation; La Mémoire; Les Aptitudes; La Paresse et l'Education morale; Conclusion.

Ce livre, dit l'auteur, est le bilan de trente années d'études de pédagogie scientifique, moderne, expérimentale, physiologique, et, ajoute-t-il, comme si tous ces qualificatifs ne suffisaient pas, de pédologie. M. Binet communique évidemment, avec Trissotin, dans l'amour du grec.

J'ai lu attentivement et j'ai trouvé dans le livre de M. Binet des idées justes qui ne sont pas modernes, car elles ont été exprimées par les observateurs de tous les temps; des idées justes parmi un grand nombre de données et d'expérimentations inexactes.

Je n'ai trouvé, dans le livre de M. Binet, aucune précision, aucune méthode, aucune clarté. Et c'est là, un bilan scientifique maigre.

Or, M. Binet opère en Sorbonne. C'est dire qu'il est pédagogue officiel. C'est donc un exposé de travaux officiels que le livre de M. Binet. Regardons-le alors de près.

Dans une longue préface, l'auteur déclare qu'il n'a pas voulu traiter de toute l'Education. Celle-ci, dit-il, comprend trois grosses parties: les Programmes, les Méthodes d'enseignement, les Aptitudes. Il traitera surtout des « Aptitudes ». Mais en passant il se pose des questions comme celle-ci: « Chez les enfants, doit-on développer surtout l'Instruction ou bien l'Intelligence; surtout l'Intelligence

ou bien la Volonté; surtout la Volonté ou bien la Force physique? »

Phrase évidemment qui montre l'incertitude de l'auteur. Cet éducateur ne sait pas s'il faut développer l'intelligence ou la volonté, surtout celle-ci ou surtout celle-là.

Mais qu'est-ce donc que la pédagogie? M. Binet ne la définit pas. C'est dommage. Cette définition m'eût évité d'être inquiet. « La pédagogie, dit M. Guyau, peut être définie l'art d'adapter les générations nouvelles aux conditions de la vie la plus intense et la plus féconde pour l'individu et pour l'espèce. L'éducation a, en même temps, un but individuel et un but social. Elle est précisément la recherche des moyens de mettre d'accord la vie individuelle la plus intense avec la vie sociale la plus extensive ». Et, plus loin: « Ce qui est vraiment conforme au plus grand développement de la vie individuelle, physique et morale, est par cela même utile à l'espèce entière. C'est donc *harmonieusement* qu'il faut développer les facultés. » (Marc GUYAU. Préface de *Education et Hérité*).

Cette définition eût évidemment gêné la phrase de M. Binet. Et cela continue. Il y a encore beaucoup d'autres choses dans cette préface, même de bonnes choses; notamment l'auteur montre la nécessité d'examiner la vue des enfants, de rechercher les aptitudes, d'accoutumer le maître à cette recherche. Il ajoute — naturellement — les maîtres apprendront la pédagogie dans des « laboratoires ».

Pour M. Binet, l'école n'est pas un laboratoire sans doute.

Dans le chapitre I, l'auteur trouve l'occasion de parler de Donnay qui, dit-il, développait en même temps l'âme et le corps puisqu'il obtenait au lycée les prix de gymnastique et de catéchisme!

Il constate aussi qu'il n'y a pas encore aujourd'hui d'études suivies sur les écoliers. Pour M. Binet, l'Histoire ne compte pas. L'analyse des faits sociaux ne sert à rien. L'influence de l'instruction sur la vie d'un peuple ne peut s'apprécier autrement que par des statistiques: et il donne une statistique! Il a suivi pendant vingt-cinq ans, dans une commune, les élèves sortis de l'école publique, et selon la situation sociale que ceux-ci ont aujourd'hui et qu'il apprécie, M. Binet les note de 1 à 10. Or, ceux qui ont obtenu

le certificat d'études, ont actuellement une situation sociale qu'il évalue à 7 ; ceux qui n'ont pas obtenu ce certificat, ont une situation inférieure, qu'il cote de 3 à 5 ! Ce qui ne l'empêchera pas, du reste, de dire un peu plus loin : Le certificat d'études n'est pas une garantie sérieuse !

La situation de famille de l'enfant ! Qu'importe ! Celui-ci était-il pauvre, celui-là riche ; celui-ci fils de rentier, celui-là fils de paysan ou fils d'ouvrier ; celui-ci était-il robuste et celui-là malingre ? Enfin quelles sont les bases de la cote de M. Binet ? Tout cela ne compte pas !

Voilà ce que M. Binet appelle méthode expérimentale et scientifique !

Poursuivons. Dans le deuxième chapitre, après quelques banalités sur les examens, l'auteur nous apporte un moyen de supprimer l'injustice des examens. Il préconise un « barème d'instruction », barème établi sous forme de problèmes de difficultés différentes.

Il affirme, en passant, que la non fréquentation de l'école est due au défaut de sanctions. Aussi propose-t-il de prolonger le service militaire des illettrés, comme si en deux ans de séjour au régiment, on ne pouvait pas apprendre à lire. Et puis, pourquoi pas les travaux forcés ?

Le barème de M. Binet lui permet aussi de juger les instituteurs. C'est ainsi d'ailleurs que l'auteur, qui, à titre de pédagogue officiel, accède dans les écoles publiques, a jugé et condamné un maître d'après les fautes d'orthographe commises par les élèves confiés à ce maître, dans une phrase de dictée ! Toujours cette bonne méthode scientifique !

Du barème pour examens, M. Binet passe aux dosages et aux mesures.

Il veut « doser » les sports avec précision. Cela est à mon avis l'affaire du médecin. Puis il mesure l'intelligence — par le degré d'instruction. C'est simple. C'est en employant cette méthode que l'auteur conclut à la déchéance des classes pauvres (à *âge égal* les enfants des pauvres n'ont pas, dit-il, l'instruction des riches ; donc ils sont moins intelligents). A ce propos, signalons cette définition du miséreux : non pas un être qui manque d'argent, mais un être qui est incapable d'épargner.

L'auteur mesure ensuite le développement physique — ce qui est encore à mon avis le rôle du médecin. M. Binet accorde à ce propos un crédit excessif à des instruments fort discutables. Le médecin doit certainement intervenir dans l'examen physique des enfants : cet examen est de sa compétence. [Il y a dans le livre de M. Binet, à ce propos, des statistiques si discutables qu'il s'excuse presque de les citer.]

M. Binet, à propos de l'intelligence, nous donne cette claire (!) définition de M. Le Bon : « L'éducation c'est l'art de faire passer le conscient dans l'inconscient », qu'il complète par cette autre définition de l'intelligence : « L'intelligence est la compréhension, l'invention, la direction et la censure ! »

Puis il donne une échelle « métrique » pour la mesure !

Cette méthode mathématique aura l'avantage d'éviter des appréciations fausses comme celle que rapporte l'auteur : Autrefois un professeur avait dit de l'élève Binet qu'il n'avait pas l'esprit philosophique ! Je n'invente pas. Cela est dans le texte. Puis suivent des considérations exactes sur les « anormaux ou les arriérés, sur la méthode employée par Bourneville », méthode que l'auteur tient absolument à baptiser : orthopédie mentale.

Nous arrivons enfin à la « mesure » de la mémoire par divers procédés dont aucun ne donne de garantie d'exactitude. Cela se comprend d'ailleurs fort bien. La question est complexe. L'attention, la vision jouent là un rôle et aussi l'intelligence.

L'auteur classe ensuite les intelligences en types — ce qui lui donne l'occasion de parler de M. de Curel — puis des déformations de la mémoire. Il arrive enfin à l'éducation morale, pour laquelle il préconise divers moyens : la répression, l'émulation. Il oublie le plaisir et l'intérêt.

Tel est le livre de M. Binet. Telles sont les « Idées modernes sur les Enfants », d'après M. Binet. J'ai suivi l'auteur pas à pas, chapitre par chapitre. Je n'ai trouvé dans ce livre aucune idée directrice, aucun repère, aucun ordre. Si l'exposé paraît confus, je n'en suis pas responsable.

Le livre de M. Binet fixe une fois de plus l'attention sur la nécessité de veiller de très près au développement phy-

sique de l'écolier, à son hygiène, à sa croissance. On peut tirer de sa lecture une autre leçon : la faillite des méthodes exactes de la « mathématique » en pédagogie.

L'intelligence, la mémoire sont choses complexes, impossibles à mesurer avec exactitude. Chacun de nous est soumis à son hérédité et à ses moyens de perception, à ses sens. Or, l'hérédité est chose particulière ; l'acuité des sens, l'aptitude à percevoir sont choses personnelles. Cet enfant voit très clair, il entend très bien, son toucher est extrêmement sensible. Quoi d'étonnant à ce qu'il ait d'un même objet, une idée différente, plus exacte, plus précise, que cet autre enfant dont l'œil accommode mal, dont l'ouïe et le toucher sont moins sensibles, et qui en somme reçoit de l'objet des impressions moindres ?

Ne l'oublions pas en effet. Nous percevons du monde extérieur ce que nos sens nous permettent d'en percevoir. Or les organes des sens ne sont pas chez tous identiques. Il y a, de plus, des maladies de la perception. M. Binet constate une chose exacte quand il dit que chez certains anormaux, un sens peut être parfois extrêmement développé. Cela même est l'une des caractéristiques des anormaux. Il y a là un manque d'harmonie, d'équilibre sensitif.

Que conclure de tout cela ? Qu'il faut entreprendre ces études avec une extrême prudence et une rigoureuse méthode. Et aussi que le premier temps de l'éducation *c'est l'éducation des sens*. Avant d'interpréter un fait il faut le constater.

Cela est déjà une orientation.

Pour le reste, rien ne vaut l'observation méthodique de chaque enfant par le maître — et l'école est un vaste champ à cultiver, c'est là un remarquable « laboratoire » pour employer le terme pompeux de M. Binet.

Remarquons aussi que, pour cette étude, l'Etat ne s'adresse pas aux maîtres, mais qu'il a créé à côté un « laboratoire » où, en *dehors* de l'école, on travaille les méthodes pédagogiques. Là encore ceux qui sont particulièrement compétents ne sont pas consultés. Et ce que nous jugeons être aujourd'hui l'erreur de M. Binet peut être demain, dans les programmes, proclamé vérité officielle ! Nos camarades instituteurs peuvent être obligés de s'incliner devant

les « pédagogues de laboratoire », ces pédologues, s'ils n'arrivent à résister aux pouvoirs publics !

Je voudrais aussi dire un mot de ces gens qui s'étiquettent savants, et couvrent du pavillon scientifique une phraséologie alambiquée et prétentieuse. Comme si la science avait besoin de piédestal ! Comme si l'esprit scientifique n'était pas la logique appliquée.

Faire œuvre scientifique, c'est observer méthodiquement et interpréter exactement les faits. Chacun doit tendre à posséder cet esprit-là. Mais vraiment la science n'est pas une religion — et il temps d'en finir avec les quelques pontifes qui espèrent cacher leur incapacité en s'affublant de grosses lunettes, et qui abritent sous une perruque leurs longues oreilles. Ce sont là pédants. Le sage est plus modeste. — *R. Lafontaine.*

Les préjugés économiques, par Yves GUYOT. — 1 vol. de la *Bibliothèque utile* à 0 fr. 60. — F. Alcan, éditeur.

Je n'ai nullement l'intention de discuter ici les préjugés économiques de M. Yves Guyot. Il est toujours facile d'avoir raison d'adversaires imaginaires à qui l'on fait dire énormément de bêtises pour se donner le plaisir de les réfuter triomphalement, ainsi que le fait M. Yves Guyot. Quand à ses propres contradictions, il ne les aperçoit pas. Je n'en citerai qu'un exemple.

Prenant à partie l'ouvrier qui refuse de se hâter afin *d'abattre* le plus de travail possible, il lui tient ce langage (p. 3) : « ... Le salariant est obligé ou de cesser sa fabrication ou d'augmenter ses prix, ce qui réduira ses débouchés et l'obligera à diminuer son personnel. ... Ou bien le salariant s'ingéniera à trouver une machine qui augmente sa production : ce sera la solution la meilleure ; mais elle pourra aussi comporter le congédiement de l'ouvrier et le laisser sans travail ».

Or, ailleurs il déclare (p. 121) : « ... Comme la machine augmente l'effet utile du travail, bien loin d'abaisser le salaire, elle l'augmente. Les faits le prouvent » et plus loin il affirme que les machines donnent du travail aux ouvriers

(p. 122), et il cite l'exemple de la machine à filer d'Arkr-dright en 1760.

Il reproche ensuite aux ouvriers tisseurs de ne pas accepter les métiers Northrop ; ce qui risque ainsi de les priver entièrement de travail, car les patrons ne pouvant plus subir la concurrence préfèrent fermer leurs usines... etc.

Admettons que cette théorie soit exacte, M. Yves Guyot ne devrait-il pas bénir les ouvriers qui veulent produire le moins possible, puisque cela aura pour conséquence l'introduction de machines perfectionnées qui augmenteront énormément les produits à meilleur marché, tout en faisant augmenter les salaires ?

En réalité, cet écrivain est resté un économiste tout pénétré de l'esprit individualiste du XVIII^e siècle, qui s'attarde, à notre époque de grand développement économique, à nous répéter des formules adéquates au début de l'ère capitaliste. Que les capitaux se soient énormément concentrés, au point que le quart de la fortune de la France, actuellement d'environ 250 milliards, se trouve entre les mains des millionnaires (0,13 p. 100 de la population totale) ; que le développement industriel ait amené d'immenses usines où se trouvent agglomérés des centaines et des milliers d'individus sous une direction quasi militaire et détruit par là la vie indépendante pour ces mêmes individus ; que cette agglomération industrielle et capitaliste aboutisse de plus en plus à créer partout des monopoles qui rendent absurde le *dogme* du libre échange ; que la richesse *mobile* joue un rôle prépondérant à l'heure actuelle au point que, comme le dit M. de Foville, les biens meubles qui formaient au temps de la Restauration le tiers des successions déclarées, moins de 40 p. 100 vers la fin de la Monarchie de Juillet, 46 p. 100 au déclin de l'Empire, en forment actuellement plus de 55 p. 100 ; que cette transformation de la richesse amène une révolution complète dans la forme de la sacro-sainte Propriété ; de tout cela M. Yves Guyot n'a cure. Il ne voit partout que des individus sensiblement égaux et échangeant des produits contre des produits.

N'a-t-il pas admis ailleurs sans restriction la formule de Spencer suivant laquelle *l'évolution* de l'Univers était caractérisée par le passage de l'homogène à l'hétérogène ?

Et n'a-t-il pas appliqué cette formule à *l'évolution de la propriété* ? Comme si la *propriété* familiale des anciens Grecs était de la même espèce que la *propriété* individuelle du bourgeois moderne, et comme s'il pouvait y avoir une évolution quelconque entre deux ordres d'institutions qui n'ont de commun que le nom !

Déjà Proudhon avait noté la différence qui existe encore de nos jours entre la propriété du paysan et celle du bourgeois renté, dont l'une, la terre, fait pourrait-on dire partie de son propriétaire, lui est attaché en tant qu'objet, constitue réellement une propriété et ressemble (toutes autres conditions sociales à part) à la propriété de la famille dans l'antiquité grecque ; et dont l'autre, la propriété du rentier, consiste en valeurs variables, en titres circulant qu'il peut échanger à sa guise, propriété mobile qui peut augmenter ou diminuer, qu'il peut perdre demain, le laissant subitement aussi misérable que le dernier des malheureux. Je le demande à M. Yves Guyot, qu'y a-t-il de commun entre ces deux formes si différentes auxquelles on applique un même mot ? Ne faudrait-il pas dire plutôt que le mécanisme de *circulation* capitaliste est précisément le contraire de la propriété individuelle ? et que *l'évolution* se fait dans le sens d'une désappropriation des objets et de leur transformation en marchandises échangeables ?

Ainsi que l'a dit Marx dans la *Misère de la Philosophie* (p. 221) : « A chaque époque historique, la propriété s'est développée différemment et dans une série de rapports sociaux entièrement différents. Ainsi définir la propriété bourgeoise n'est autre chose que faire l'exposé de tous les rapports sociaux de la propriété bourgeoise. Vouloir donner une définition de la propriété comme d'un rapport indépendant, d'une catégorie à part, d'une idée abstraite et éternelle, ce ne peut être qu'une illusion de métaphysique ou de jurisprudence ».

On le voit, les « élucubrations » de Karl Marx avaient bien quelque valeur ; on peut sans folie les juger supérieures aux sophismes économiques de M. Yves Guyot.

J'espère que ce dernier voudra bien ajouter quelques chapitres supplémentaires rectificatifs à ce sujet dans la prochaine édition de sa brochure. — H. Lantz.

Les grèves des postes de 1909 et le droit public, par LOUIS ROLLAND. *Broch.* — Edit. Giard et Brière.

Toujours sur les postes, mais à propos des deux grèves générales, M. Louis Rolland, professeur à Nancy, a écrit une longue étude sur le droit de grève des fonctionnaires et sur les moyens de reconnaître leurs droits sans leur permettre la grève.

La loi interdit-elle la cessation de travail concertée des fonctionnaires ? Il semble bien que non, et que les fameux articles 121 et autres du Code pénal ne s'appliquent pas au cas de grève. Au reste, ceci n'a que fort peu d'importance. Les employés des postes n'ont pas, que je sache, pris de consultations juridiques avant de se lancer dans la bataille, et il faut être juriste pour accorder au Code un tel respect.

M. Rolland, qui ne veut pas du droit de grève pour les fonctionnaires, est partisan du *statut* et s'imagine solutionner par ce moyen le problème administratif : c'est une illusion assez forte. — *Harmel.*

Le Gérant: H. LANTZ.



Imprimerie Coopérative Ouvrière, Villeneuve-St-Georges

été doublé. Le nombre de ces abonnés possibles qui deviendront des abonnés réels sera-t-il le double aussi de ce que nous avions prévu ? Nous ne demanderions pas mieux que cela soit.

Et puis — ces deux mille adresses, si les militants ouvriers en forment la grosse majorité, elles ne contiennent pas moins un nombre important de noms d'intellectuels partisans ou sympathiques ou curieux ; elles contiennent même des noms d'adversaires ; cette catégorie est déjà représentée d'ailleurs dans nos abonnés par quelques patrons de combat.

Nous l'avons dit et redit, la Vie Ouvrière est faite pour les militants syndicalistes et par eux. Mais si d'autres gens désirent la lire, suivre ses études et ses efforts, nous ne nous en plaindrons pas. Bigre non ! Elle s'est créée pour réagir contre ce penchant auquel se laissent aller les militants de tous les mouvements : la propagande, c'est un artifice pour autrui, pas pour soi-même. On est soi-même au courant, on est conscient, on sait tout. Inutile de lire, de réfléchir, de méditer, de s'alimenter intellectuellement. C'est bon pour ceux que la grâce n'a pas touchés.

Ce penchant, ce travers a coûté cher aux idées révolutionnaires et à leur force de pénétration. Il faut beaucoup de militants et de propagandistes, il en faut des masses, mais il faut que ces militants fassent sur eux-mêmes l'effort qu'ils demandent aux autres. Il faut non seulement le nombre, mais encore la qualité. Et la qualité tient à deux choses : la passion et la connaissance, l'observation. La passion, ça se communique peu aisément ; il faut la posséder en soi, passion froide ou passion brûlante. Une revue comme la Vie Ouvrière ne peut qu'exceptionnellement, et bien à la longue, communiquer cela. Sur ce point, la Guerre Sociale, malgré ces sacrés défauts, fera infiniment plus de besogne. Reste la connaissance, l'observation, la leçon de l'expérience. Sur ce point, la Vie Ouvrière peut faire du bon travail. Et elle en fera.

Elle ne s'adresse pas au grand public. Elle ne vise à toucher que le public restreint des militants. Mais ce public là est encore immense. Des militants ardents, sincères, travailleurs, désintéressés, il s'en trouve dans toutes les fractions du mouvement social et c'est eux que nous cherchons. C'est eux que nous voulons armer pour la lutte économique, pour la lutte contre le patronat et contre l'Etat, à qui nous voulons fournir des matériaux qu'ils chercheront vainement pendant des dizaines d'années dans l'Humanité ou ailleurs.

On parle de crise du syndicalisme. La cause en est sim-

ple, la cause principale s'entend. C'est que le syndicalisme, ayant gagné en surface, s'étant élargi, sa tâche s'étant centuplée, n'a pas pour accomplir cette tâche le centuple de militants qu'il lui faudrait.

Notre ambition à la Vie Ouvrière serait d'aider à la formation de militants syndicalistes, d'être un foyer de coopération intellectuelle syndicaliste, une école sans professeurs et sans élèves, où abonnés et rédacteurs seraient tour à tour élèves et professeurs, où chacun dirait le peu qu'il a vu, senti et qu'il sait. Et si modeste que cela soit, nous avons la conviction que ça vaudra mieux qu'un cours de professeur à la Sorbonne ou qu'un discours parlementaire. — Pierre MONATTE.

P.-S. — Ce numéro touchera donc deux mille personnes qui ne sont pas abonnées, mais que l'on nous a signalées comme susceptibles de l'être et à qui nous demandons de le devenir. Outre ce numéro, nous leur enverrons le prochain.

Après quoi, si elles ne nous ont pas avisé de leur intention de ne pas s'abonner, soit en nous écrivant, soit en nous retournant le numéro du 20 janvier, ou si elles ne nous ont pas envoyé directement le montant de leur abonnement nous leur ferons présenter, aux premiers jours de février, une quittance de 5 fr. 35 (5 francs pour six mois d'abonnement, et 35 centimes pour les frais de recouvrement), à laquelle nous les prions de faire bon accueil. — P. M.

Va paraître :

Ces jours-ci va paraître, dans la collection « Les Hommes et les Idées », du Mercure, un petit volume de notre camarade Christian Cornelissen :

Le Salaire, ses formes, ses lois

Le prix en est de 0 fr. 75.

Nous pouvons le fournir à nos abonnés.

Imprimerie Coopérative
Ouvrière



Villeneuve-St-Georges
(S.-et-O.)